Niveau(x) d'enseignement : 1
Centre d'intérêt : 100

Numéro EDUQ : 9370935

Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire : 1993 / [rédaction, Jean-Claude Bousquet... et al.] -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction des études économiques et démographiques, 1993.
79 p. : ill. ; 18 x 22 cm.

Version anglaise publ. sous le titre: Education indicators for the elementary and secondary levels : 1993. Code: 9293-3088; 28-2640A. Code: 9293-0528; 28-2640.

ISBN 2-550-23618-1

Vedette(s)-secondaire(s): Bousquet, Jean-Claude * Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction des études économiques et démographiques

Descripteur(s): Indicateurs de rendement * Dépenses * Financement * Coût par étudiant * Persévérance scolaire * Cheminement scolaire * Evaluation de l'apprentissage * Diplômé * Education des adultes * Population scolaire * Statistiques * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Présentation des principaux paramètres d'évolution du système scolaire. Le corps du document se compose d'un ensemble d'indicateurs regroupés en 27 fiches, réparties en quatre sections. La première porte sur l'effort financier consenti à l'enseignement primaire et secondaire; la deuxième, sur l'évaluation des apprentissages et, plus précisément, sur les résultats aux épreuves uniques; la quatrième, sur les indicateurs concernant la performance du système, par rapport aux diplômés du secondaire, sous l'angle de la préparation à la poursuite des études ou à l'insertion dans le marché du travail.

Type de document :

INDICATEURS

sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire

1993

937/935

INDICATEURS

sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire

1993

Ministère de l'Éducation
Direction des études économiques et démographiques

Direction: Robert Maheu

Rédaction: Jean-Claude Bousquet
Marius Demers
Jean-Pierre Dufort
André Lespérance
Pierre Michel
Claude St-Germain

Collaboration: Direction de la sanction des études

Traitement informatique: Maryse Dallaire
Denise V. Rochette

Traitement de texte: Claire Ménard

Révision linguistique: Services linguistiques du ministère de l'Éducation

Production: Claude Dion

Conception de la couverture et mise en page: Pierre Mourey

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1993 – 9293-0528

ISBN: 2-550-23618-1

Dépôt légal – deuxième trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

		Page
Présentation		**7**
Commentaires généraux		**9**
L'enseignement primaire et secondaire au Québec		**18**
Schéma général de la persévérance scolaire		**19**
1. L'effort financier consenti à l'enseignement primaire et secondaire		**20**
1.1	Dépenses globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB Secteurs des jeunes et des adultes	**20**
1.2	Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant Secteur des jeunes	**22**
1.3	Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires Secteur des jeunes	**24**
1.4	Dépense par élève des commissions scolaires Secteur des jeunes	**26**
1.5	Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires Secteur des jeunes	**28**
1.6	Rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires Secteur des jeunes	**30**
1.7	Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires Secteur des jeunes	**32**
1.8	Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires Secteur des adultes	**34**
1.9	Dépenses de fonctionnement des établissements privés subventionnés Secteur des jeunes	**36**

2. Le cheminement scolaire **38**

2.1 L'accessibilité à la 4e et à la 5e secondaire en formation générale **38**

2.2 Les redoublements au primaire et au secondaire général
Secteur des jeunes **40**

2.3 Les sorties sans diplôme
Secteur des jeunes **42**

2.4 Le passage au secteur des adultes en formation générale **44**

2.5 L'accès à la formation professionnelle
Secteurs des jeunes et des adultes **46**

2.6 Les effectifs du secteur des adultes **48**

3. L'évaluation des apprentissages **50**

3.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables
Secteur des jeunes **50**

3.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire
Secteur des jeunes **52**

3.3 Les résultats selon la matière aux épreuves du secondaire
Secteur des jeunes **54**

3.4 L'épreuve de français de 5e secondaire
Secteur des jeunes **56**

4. Les diplômés et les diplômées du secondaire **58**

4.1 Le nombre de diplômés et de diplômées du secondaire
Secteur des jeunes **58**

4.2 Le nombre de diplômés et de diplômées du secondaire
Secteur des adultes **60**

4.3 La persévérance jusqu'au diplôme d'études secondaires
Secteur des jeunes **62**

4.4 La persévérance jusqu'au diplôme d'études secondaires
Secteur des adultes **64**

4.5 La persévérance jusqu'au diplôme d'études secondaires
Secteurs des jeunes et des adultes **66**

4.6 La persévérance scolaire: disparités régionales
Secteur des jeunes 68
4.7 La poursuite des études au collégial à l'enseignement ordinaire 70
4.8 L'intégration au marché du travail
Secteur des jeunes 72

Annexe 75

Tableau 1: Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes dans les commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement 75

Tableau 2: Prévisions du nombre d'élèves dans les commissions scolaires, secteur des jeunes, selon l'ordre d'enseignement 76

Tableau 3: Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes dans les établissements privés, selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement 77

Tableau 4: Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des adultes dans les réseaux public et privé, selon la langue d'enseignement (cours permettant d'accumuler des unités aux fins de la sanction des études) 77

Tableau 5: Effectifs en formation professionnelle des secteurs des jeunes et des adultes dans les réseaux public et privé selon la source de financement déclarée 78

Tableau 6: Titulaires d'un diplôme du secondaire des secteurs des jeunes et des adultes dans les réseaux public et privé, selon le type de formation 79

Présentation

Avec cette publication des **Indicateurs**, qui en est à sa huitième édition, le ministère de l'Éducation informe la société québécoise de l'évolution des principaux paramètres du système scolaire.

Le corps du document se compose d'un ensemble d'indicateurs regroupés en 27 fiches. Les fiches sont réparties en quatre sections. La première porte sur l'effort financier et la seconde, sur les cheminements scolaires. La troisième est consacrée aux résultats des épreuves uniques. La quatrième section regroupe, autour du thème des titulaires d'un diplôme d'études secondaires, des indicateurs concernant la performance du système sous l'angle de la préparation des jeunes à la poursuite des études ou à l'insertion dans le marché du travail.

L'ensemble des fiches est précédé de commentaires généraux visant à mettre en évidence les points saillants de l'analyse des indicateurs. Les commentaires sont suivis d'une présentation succincte du système éducatif québécois et d'un schéma synthétique des cheminements scolaires. Les tableaux, en annexe, portent sur l'évolution observée ou projetée des effectifs scolaires.

Cette année, la section consacrée au cheminement scolaire s'est enrichie de trois nouvelles fiches; elles traitent des effectifs du secteur des adultes, de l'accès à la formation professionnelle et de l'accès à la formation générale du secteur des adultes. Une fiche concernant les redoublements remplace la fiche sur les retards scolaires. Il s'agit d'une présentation plus simple du même phénomène; le taux de redoublement vient gonfler, année après année, le pourcentage d'élèves en retard. À cause de l'harmonisation croissante des services éducatifs entre jeunes et adultes, la distinction entre les deux secteurs s'estompe dans la formation professionnelle. Aussi, cette année, les élèves de la formation professionnelle n'ont-ils pas toujours été répartis entre les deux secteurs et certaines fiches ne portent que sur les élèves de la formation générale. Par ailleurs, des changements mineurs sont apportés chaque année, à certains indicateurs, par exemple lorsque des données plus précises sont disponibles.

De plus en plus, les ministères de l'éducation des pays de l'OCDE rendent publics des indicateurs sur la situation de l'enseignement. Les États-Unis ont commencé à publier des indica-

teurs en 1985. La publication américaine, *The Condition of Education*, présente une soixantaine d'indicateurs accompagnés de nombreux commentaires techniques ou statistiques. La France en est à la deuxième édition de ses propres indicateurs. La publication française, tout comme l'américaine, englobe le postsecondaire. Cependant, par la présentation, le format et la lisibilité, les indicateurs français et québécois s'adressent à un plus large public.

L'objectif de la publication d'indicateurs est de permettre au public et aux responsables de porter des jugements, favorables ou non, sur les résultats obtenus par le système scolaire. C'est pourquoi, dans la présente publication, on s'efforce d'être aussi neutre et objectif que possible.

Pour sa part, le Ministère fait son évaluation à la lumière de deux objectifs fondamentaux : amener, d'ici 1997, 80 p.100 des jeunes ou des jeunes adultes à obtenir un diplôme d'études secondaires, et s'assurer de la qualité des services éducatifs offerts afin de préparer convenablement les jeunes soit à des études plus poussées, soit à une intégration efficace au marché du travail. Par sa responsabilité à l'égard de la société, le Ministère doit également veiller à ce que ces objectifs soient atteints à des coûts raisonnables, comparables à ceux des systèmes éducatifs voisins.

Les personnes qui souhaitent disposer d'analyses plus poussées sur les thèmes abordés dans les fiches peuvent se reporter aux études spécialisées du Ministère ou du Conseil supérieur de l'éducation. Des informations d'ordre général sur le système éducatif sont disponibles dans les documents suivants du ministère de l'Éducation :

- *Principales statistiques de l'éducation*,
- *Statistiques de l'éducation*,
- *Rapport annuel du ministère de l'Éducation*,
- ainsi que le *Rapport annuel* du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation.

Par ailleurs, les personnes intéressées à l'enseignement postsecondaire au Québec disposent des publications du ministère de l'Enseignement supérieur et de la science.

Commentaires généraux

L'examen des indicateurs réunis dans le présent recueil fait ressortir quelques tendances de fond caractéristiques de l'évolution du système d'enseignement québécois au cours des dernières années.

La proportion de jeunes Québécois et Québécoises de moins de 20 ans qui accèdent à un diplôme d'études secondaires, aux secteurs des jeunes ou des adultes, est passée de 63 p.100 en 1980-1981 à 73 p.100 en 1985-1986. L'année suivante, le taux de réussite chutait à 66 p.100 à la suite du rehaussement des exigences scolaires du nouveau régime pédagogique. Il remonte depuis et s'élève à 70 p.100 en 1991-1992.

Ce taux de réussite paraît insuffisant - même si la qualité des diplômes est meilleure - au regard de l'objectif du système scolaire québécois, qui est d'amener le plus grand nombre de jeunes à obtenir un diplôme du secondaire. C'est pourquoi le Ministère a fait de la réussite scolaire du plus grand nombre son orientation principale pour les prochaines années. L'objectif est d'augmenter progressivement le taux de réussite, de telle sorte que 80 p.100 des Québécois et des Québécoises obtiennent un diplôme du secondaire avant l'âge de vingt ans en 1997.

Par ailleurs, la dépense par élève des commissions scolaires, qui avait atteint au cours des années soixante-dix un niveau supérieur à celui des systèmes scolaires voisins, est aujourd'hui nettement inférieure. En 1981-1982, la dépense par élève du Québec dépassait de 27 p.100 celle de l'Ontario et de 19 p.100 celle des États-Unis. En 1991-1992, elle est inférieure de 11 p.100 à la dépense par élève de l'Ontario et de 12 p.100 à celle des États-Unis.

Gestion serrée des ressources et dynamisme du système scolaire

Depuis le milieu des années soixante-dix et jusqu'en 1981-1982, le Québec consacrait plus de ressources à l'éducation que ses voisins, et l'écart allait en augmentant. Après 1981-1982, on a assisté à une réduction progressive des disparités; depuis la fin des années quatre-vingt, l'écart devient même négatif pour certains indicateurs. Toutefois, les restrictions budgétaires n'ont pas entraîné une absence de dynamisme. Des initiatives importantes ont été prises; elles ont exigé parfois une réaffectation de ressources ou l'injection de nouveaux crédits.

L'évolution à contre-courant de la quantité de ressources consacrées à l'enseignement résulte essentiellement de différences d'intensité dans la baisse du nombre d'élèves et de différences de calendrier dans l'adoption de mesures en faveur du

personnel scolaire. Au cours des années soixante-dix, la diminution des effectifs scolaires était plus importante au Québec. En même temps, les conditions de travail du personnel s'amélioraient rapidement sous l'impulsion de négociations collectives centralisées. En 1976, les enseignants à temps plein obtenaient même, en matière de sécurité d'emploi et de rapport élèves-enseignant, des avantages qui paraissent exceptionnels, aujourd'hui encore, en comparaison avec les milieux scolaires canadiens et probablement nord-américains. Cette situation rendait plus difficile l'adaptation à la diminution des effectifs, d'où une augmentation relative des dépenses par rapport aux systèmes d'éducation voisins.

Par contre, après 1981-1982, les systèmes scolaires voisins voyaient croître leurs coûts à la suite de l'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant, alors que le Québec accentuait les efforts de rationalisation des dépenses. C'est pourquoi, en 1991-1992, le Québec se situe dans la moyenne des États nord-américains pour l'ensemble des indicateurs d'effort financier.

Le tableau d'indicateurs qui suit illustre aussi bien la situation actuelle que l'évolution de l'effort financier

Évolution de quelques indicateurs de ressources consacrées à l'enseignement pour le Québec, l'Ontario et les États-Unis de 1976-1977 à 1991-1992

	QUÉBEC			ONTARIO			ÉTATS-UNIS		
	1976-77	1981-82	1991-92e	1976-77	1981-82	1991-92e	1976-77	1981-82	1991-92e
A) Dépense par élève[1] (en $)	1 769	3 563	5 513	1 613	2 813	6 184	1 715	2 999	6 296
B) Dépenses/PIB (en p.100)	6,3	6,1	4,8	4,5	4,3	5,1	—	—	—
C) Dépense par élève/PIB par habitant[1] (en p.100)	23,1	28,1	24,2	17,1	18,4	22,3	17,5	18,6	22,0
D) Rapport élèves-enseignant[1]	17,1	16,2	16,1	21,8	20,7	17,6	19,8	18,5	16,7
E) Rapport élèves-éducateur non enseignant[1]	179,9	162,5	165,9	152,9	143,3	126,3	—	—	—
F) Salaire moyen des enseignants[1] (en $)	16 046	28 983	43 353	17 229	28 672	52 119	16 158	23 707	44 737

e: estimations.
1. Indicateur concernant seulement les commissions scolaires.

du Québec en matière d'éducation par rapport à l'effort de l'Ontario et à celui des États-Unis. La dépense par élève (indicateur A) est maintenant inférieure de 11 p.100 à celle de l'Ontario et de 12 p.100 à celle des États-Unis. Selon cet indicateur, le Québec se situerait au 38e rang parmi les États américains. Pour la première fois, en 1990-1991, l'Ontario dépasse le Québec pour la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à l'enseignement primaire et secondaire (indicateur B). L'indicateur d'effort financier relatif (indicateur C), qui met en relation la dépense par élève (indicateur A) et la capacité de payer, est encore supérieur à celui de l'Ontario et à celui des États-Unis. Le salaire moyen du personnel enseignant (indicateur F) et sa tâche (indicateur D) sont comparables au Québec et aux États-Unis. Par contre, le salaire des enseignantes et des enseignants du Québec est inférieur de 17 p.100 à celui qu'offre l'Ontario; cette différence est compensée, en partie, par une tâche moins lourde. On notera également que l'Ontario recourt plus que le Québec aux services d'éducateurs non enseignants (indicateur E).

Les objectifs d'une décennie d'efforts en vue d'ajuster les ressources à la baisse des effectifs et à la capacité de payer du Québec sont globalement atteints. Il faut noter, cependant, qu'il n'y a pas eu de diminution des ressources consacrées à chaque élève; depuis 1981-1982, la dépense par élève en dollars constants est demeurée stable. En 1991-1992, elle dépasse même de 5 p.100 le niveau atteint en 1981-1982.

Toutefois, il convient de rappeler certains éléments du contexte afin de mettre en perspective ces informations sur l'effort financier. D'abord, le personnel enseignant à temps plein a vieilli et s'est très peu renouvelé depuis 1976-1977. Ce vieillissement a entraîné des coûts supplémentaires élevés; une fraction très importante du personnel est rémunérée au sommet des échelles salariales. Certes, ces enseignantes et ces enseignants expérimentés peuvent fournir des services éducatifs de meilleure qualité, mais ils encadrent le même nombre d'élèves qu'un personnel plus jeune. Enfin, en dépit d'une gestion serrée des ressources, diverses initiatives qui visaient à améliorer, en quantité ou en qualité, les services dispensés ont été mises en oeuvre. Voici les plus importantes ou les plus récentes:

- Au secteur des jeunes, on a mis en vigueur un régime pédagogique plus exigeant. Le contenu des cours a été renforcé et la sanction des études est devenue plus stricte. Par ailleurs, l'accent a été mis sur des matières clés, comme la langue seconde, les sciences, la mathématique et, surtout, le français.

- Depuis 1987-1988, des ressources nouvelles ont été affectées à une réforme profonde de l'enseignement professionnel, qui a entraîné un rehaussement important des seuils d'admission et de la qualité de la formation, ainsi qu'une meilleure adéquation entre formation et emploi.

- On a voulu éviter que le rehaussement des exigences scolaires n'affecte la poursuite de l'objectif d'accès au diplôme du plus grand nombre. Aussi a-t-on mis au point ou expérimenté diverses formules de soutien pédagogique qui demandent davantage d'encadrement, dont les «cheminements particuliers temporaires» et, plus récemment, la «voie technologique».

- Au secteur des jeunes encore, il faut signaler un important effort d'intégration dans les classes ordinaires d'«élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage». De plus, les élèves qui relevaient du ministère de la Santé et des Services sociaux ont été intégrés dans le réseau des établissements scolaires.

- Au secteur des adultes, il y a eu une augmentation importante des effectifs et des services - qu'on pense seulement au programme d'alphabétisation ou à l'accès des services aux jeunes de 16 à 18 ans sans interruption des études.

- Dans le cadre du plan gouvernemental d'action sur les drogues, les commissions scolaires reçoivent progressivement des ressources pour des activités de prévention, de soutien et de dépistage (les ressources sont attribuées en proportion d'une personne-ressource par 3 000 élèves du secondaire).

- Depuis 1990-1991, pour contrer les effets de la sous-alimentation, une aide alimentaire est fournie aux élèves des milieux économiquement faibles. En 1992-1993, 4 millions de dollars ont été alloués à ce programme.

- Des mesures additionnelles ont été prises en faveur des élèves des communautés culturelles : enseignement des langues d'origine ou mesures spéciales d'accueil et de francisation.

- Enfin, dans le cadre du plan d'action sur la réussite scolaire, 42 millions de dollars de ressources nouvelles ont été alloués en 1992-1993.

Persévérance scolaire: des signes de reprise au secteur des jeunes

Les sorties sans diplôme sont utilisées comme indicateur de la persévérance des élèves du secteur des jeunes. L'indicateur mesure la proportion d'élèves qui quittent le secteur sans avoir obtenu de diplôme. Cette proportion a diminué progressivement, passant de 48 p.100 en 1975-1976 à 27 p.100 en 1985-1986, ce qui dénote une forte

augmentation de la persévérance au cours de ces 10 ans. L'année suivante, le taux de sorties sans diplôme est remonté à 35 p.100. Depuis 1990-1991, on assiste de nouveau à une diminution. Cependant, la proportion de sorties sans diplôme du secteur des jeunes s'élève encore à 32 p.100, en 1991-1992.

Le recul récent de la persévérance s'explique par l'introduction du nouveau régime pédagogique qui a entraîné un rehaussement des exigences scolaires. La note de passage a été relevée de 50 à 60 p.100. La scolarité requise pour accéder à la formation professionnelle a été haussée; le nombre et le niveau des matières nécessaires pour l'obtention d'un diplôme ont été augmentés. Enfin, depuis la fin des années quatre-vingt, les jeunes ayant atteint la seizième année ont obtenu la possibilité d'accéder au secteur des adultes sans interrompre leur scolarité; cette mesure a également affecté la proportion de sorties sans diplôme du secteur des jeunes.

L'évolution de la persévérance au secteur des jeunes se reflète dans le taux d'accès au diplôme. On a d'abord observé une période de croissance continue au cours de laquelle la proportion des élèves qui obtiennent un diplôme du secondaire s'est élevée de 52 p.100 en 1975-1976 jusqu'à un sommet de 73 p.100 en 1985-1986. De 1986-1987 à 1989-1990, cette proportion a diminué pour se situer autour de 65 p.100. Depuis, l'augmentation a repris et le taux d'accès au diplôme est de 68 p. 100, en 1991-1992. Cette amélioration paraît encore insuffisante, au regard des objectifs ministériels. Cependant, un examen de la réussite et de la persévérance par type de formation vient nuancer ce constat.

Si l'on fait le bilan des changements intervenus depuis 1985, on notera que, **en formation générale**, plus de jeunes accèdent aujourd'hui à la quatrième et à la cinquième année ainsi qu'au diplôme du secondaire. La proportion des jeunes qui ont obtenu un diplôme en formation générale est de 66 p.100 en 1991-1992, que l'on peut comparer au sommet précédent de 63,5 p.100, atteint en 1985-1986. De plus, comme ce résultat a été obtenu après un rehaussement marqué des exigences scolaires, il s'agit de diplômes «plus lourds» et donc d'une performance qualitativement supérieure.

Par contre, depuis 1981, les jeunes sont chaque année moins nombreux à emprunter la **formation professionnelle** pour obtenir leur premier diplôme. Ce phénomène de désaffection relative pour la formation professionnelle s'observe également au collégial. Toutefois, au secondaire, il a été renforcé par les effets propres au rehaussement des exigences du nouveau régime pédagogique et à la disparition des diplômes de premier cycle, les diplômes

courts. La formation professionnelle connaît de profondes transformations. Elle est devenue une formation de qualité et s'adresse souvent à des élèves déjà diplômés au secteur général.

En 1991-1992 sur 100 jeunes de moins de 20 ans, 18 accèdent au **secteur des adultes en formation générale** contre 5 en 1984-1985. Le passage du secteur jeune au secteur adulte a été facilité : il peut se faire désormais sans interruption des études. L'augmentation de ce taux d'accès indique chez la grande majorité des jeunes une volonté de terminer les études secondaires. Progressivement, c'est un nouveau cheminement vers le diplôme qui se met en place pour répondre à cette demande. Déjà, 2 p. 100 des jeunes de moins de 20 ans obtiennent leur diplôme par cette voie.

Selon les résultats publiés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada(CMEC)[1] pour l'année 1989-1990, le Québec et la Colombie-Britannique, avec un taux de 64 p.100, se situent au huitième rang pour le pourcentage de jeunes diplômés du secondaire. Le Nouveau-Brunswick est au premier rang avec un taux de 83 p.100; l'Ontario, avec un taux de 73 p.100 occupe le quatrième rang et l'Alberta, avec 60 p.100, le dernier. Il faut toutefois noter que l'on n'a pas tenu compte de la situation particulière du secteur des adultes au Québec. D'une part, les jeunes peuvent y accéder de plein droit à partir de 16 ans et, d'autre part, les adultes qui désirent obtenir le diplôme du secondaire ne sont pas admis au secteur des jeunes.

La variation considérable de ces taux dans le contexte canadien fait voir le danger d'évaluer la performance d'un système scolaire d'après ce seul indicateur. Les disparités des taux de réussite reflètent davantage les différences de la structure scolaire, les effets des pratiques éducatives concernant le redoublement et la rigueur relative des régimes pédagogiques et de sanction des études des diverses provinces que les effets de leur richesse collective ou de leur engagement financier en faveur de l'éducation. Par ailleurs, le taux de réussite n'est pas un indicateur de la qualité de l'éducation qu'il sanctionne. Toujours dans le contexte canadien, on se rappelle que les provinces qui avaient obtenu les meilleurs résultats aux épreuves internationales de mathématiques et de sciences pour les élèves de 9 ans et de 13 ans, commentées dans la précédente édition des Indicateurs, étaient le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta. La performance à ces épreuves était pratiquement à l'inverse de la réussite scolaire des provinces mesurée par l'indicateur du taux de réussite du CMEC.

1. Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, Portrait statistique de l'enseignement primaire et secondaire au Canada, Statistique Canada – CMEC, 1992.

Depuis 1980-1981, parmi les régions du Québec, on observe un resserrement des disparités dans la probabilité d'obtenir un diplôme. Cependant, la zone où les résultats sont inférieurs à la moyenne demeure remarquablement stable. Elle comprend les régions suivantes : Lanaudière, les Laurentides, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Le Saguenay – Lac-Saint-Jean a rejoint cette zone en 1989-1990, alors qu'il se situait parmi les régions les plus performantes au début des années quatre-vingt.

Retard important de la persévérance des garçons

Une part importante des progrès observés depuis 1975-1976 en ce qui a trait aux cheminements scolaires est attribuable aux filles, dont l'avantage sur les garçons s'est accentué au fil des ans à l'enseignement général. L'écart entre les deux sexes était de 7 points en 1975-1976 et de 13 points en 1991-1992 pour le taux de réussite à la formation générale.

Ces disparités dans la progression scolaire se manifestent très tôt : le pourcentage de garçons qui accusent un retard scolaire à la fin du primaire est supérieur de dix points à celui des filles, depuis 1980-1981. L'écart avec les filles s'accentue au cours du secondaire. Finalement, le retard est tel que les garçons décrochent ou passent au secteur des adultes parce qu'ils ont accumulé trop de retard et se sentent mal à l'aise au secteur des jeunes. Le taux d'accès des filles en cinquième secondaire, 79 p. 100, équivaut au taux d'accès des garçons en quatrième secondaire. Tout se passe comme si les garçons ressentaient plus fortement l'effet du rehaussement des exigences scolaires.

Augmentation de la proportion de diplômées et de diplômés au secteur des adultes

L'effectif scolaire du secteur des adultes a augmenté d'environ 45 p.100 entre 1985-1986 et 1991-1992. En 1991-1992, ce secteur contribue à rehausser de 15 points[1] la probabilité que des Québécoises et des Québécois obtiennent un diplôme d'études secondaires, alors que cette contribution n'était que de 7 points en 1985-1986.

Si l'on prend en considération les titulaires de diplôme du secteur des adultes et du secteur des jeunes, on peut observer qu'en 1991-1992, le système d'enseignement du Québec conduit 83 p.100 de l'ensemble des élèves à l'obtention

1. On ne tient pas compte des 5,8 points de pourcentage qui proviennent d'événements exceptionnels, particuliers à l'année 1991-1992 (voir la fiche 4.4).

d'un diplôme d'études secondaires. En 1975-1976, cette proportion n'était que de 56 p.100 environ.

Évaluation des apprentissages: résultats des épreuves uniques

En juin 1992, la moyenne obtenue à l'ensemble des épreuves uniques se situe à 71 p.100 et le taux de réussite à 83 p.100. En mathématique et en sciences naturelles, la moyenne et le pourcentage de réussite sont plus faibles que dans les autres matières. Comme on peut le constater chaque année, les résultats des élèves du réseau privé sont plus élevés que ceux des élèves du réseau public.

On remarque aussi que, les garçons ont obtenu des résultats légèrement supérieurs à ceux des filles; il en est de même des élèves dont la langue d'enseignement est le français par rapport à ceux dont la langue d'enseignement est l'anglais. Cependant, il faut rappeler que les filles sont proportionnellement plus nombreuses, comme les élèves de langue d'enseignement anglaise, à participer à ces épreuves, tout simplement parce que leur taux d'accès en quatrième et cinquième année sont plus élevés. Par matières, les filles devancent nettement les garçons aux épreuves de langue maternelle de cinquième secondaire et de langue seconde, alors que les garçons ont de meilleurs résultats en économie, en histoire et, surtout, en géographie.

Intégration des jeunes au marché du travail et poursuite des études

L'accès des jeunes au marché du travail devient difficile, en 1991-1992, à cause de la conjoncture économique. En général, l'insertion dans le monde du travail est plus facile pour les jeunes qui détiennent un diplôme du secondaire. Parmi ces derniers, les détenteurs des nouveaux diplômes d'enseignement professionnel bénéficient d'un avantage supplémentaire. On observe des modifications de la poursuite des études après la formation générale au secteur des jeunes, en partie sous l'effet des difficultés d'accès au marché du travail.

Le nombre de jeunes qui ne sont pas diplômés et qui poursuivent sans interruption leurs études en formation générale, au secteur des adultes, ne cesse d'augmenter : 12 p. 100 de l'ensemble des jeunes poursuivaient leurs études dans ces conditions en 1991-1992, contre 2 p. 100 en 1984-1985.

On observe également une augmentation marquée du nombre de ceux qui poursuivent des études en formation professionnelle après avoir obtenu un diplôme en formation générale. Le pourcentage de ceux qui empruntent cette voie (7 p. 100 de l'ensemble des jeunes en 1991-1992) a triplé entre 1984-1985 et 1991-1992. Aujourd'hui, parmi les nouveaux élèves admis en formation profession-

nelle, les jeunes diplômés sont plus nombreux que les élèves sans diplôme.

En 1991-1992 sur 100 jeunes, 63 accèdent à l'enseignement collégial et 55 ont moins de 20 ans. C'est au début des années quatre-vingt que le passage par le collégial est devenue une réalité pour la majorité des jeunes Québécois. L'écart entre les hommes et les femmes est de 16 points de pourcentage en faveur des femmes alors que les hommes détenaient l'avantage au début des années soixante-dix. Deux tiers des nouveaux inscrits choisissent la formation préuniversitaire, un tiers la formation technique.

****

Seules les conclusions principales qui se dégagent de l'examen des indicateurs et qui ont trait aux principaux objectifs du Ministère ont été relevées ici. La lectrice ou le lecteur intéressés pourront trouver dans les fiches une source de renseignements permettant une analyse plus approfondie.

L'enseignement primaire et secondaire au Québec

L'enseignement primaire dure normalement six ans et l'enseignement secondaire, cinq ans. L'âge d'admission à la première classe de l'enseignement primaire est fixé à six ans révolus avant le 1er octobre de l'année scolaire en cours. La classe maternelle, pour les enfants de cinq ans, n'est pas obligatoire, mais elle attire la presque totalité des intéressés, qui la fréquentent à mi-temps. La dernière année pour laquelle la fréquentation de l'école est obligatoire est celle au cours de laquelle l'élève atteint le seizième anniversaire.

L'enseignement se donne en français ou en anglais. Sont principalement admis à l'enseignement en anglais les enfants dont le père ou la mère a reçu, au Canada, l'enseignement primaire en anglais.

Les diplômes d'études secondaires sont décernés par le ministre de l'Éducation aux élèves qui répondent aux exigences de sanction des études qu'il détermine. Le diplôme d'études secondaires donne accès à l'enseignement collégial. Le diplôme d'études professionnelles débouche normalement sur le marché du travail; il permet également d'accéder à l'enseignement collégial. Cet enseignement, qui dure deux ans pour les élèves inscrits à l'enseignement général et trois ans pour les élèves inscrits à l'enseignement professionnel, donne accès à l'université. Le schéma de la page suivante illustre la persévérance scolaire jusqu'à la sortie du secteur des jeunes.

L'harmonisation des services éducatifs entre le secteur des jeunes et celui des adultes constitue une caractéristique du système éducatif québécois. L'enseignement aux adultes conduit à des diplômes d'études secondaires de valeur comparable à ceux de l'enseignement aux jeunes.

L'enseignement primaire et secondaire public est donné par les commissions scolaires. Celles-ci sont dirigées par des commissaires élus par l'ensemble de la population qu'elles desservent. Elles engagent elles-mêmes le personnel dont elles ont besoin pour offrir des services éducatifs. Les commissions assurent collectivement la sécurité d'emploi au personnel enseignant à temps plein en contrepartie d'une certaine mobilité; c'est un avantage qui est particulier au Québec parmi les provinces canadiennes et probablement parmi l'ensemble des États américains. En 1991-1992, les dépenses des commissions scolaires sont financées à 85 p. 100 par le gouvernement du Québec. La taxation locale représente 10 p. 100 des revenus et les autres sources, 5 p. 100.

En 1991-1992, 4,0 p.100 des élèves du primaire et 15,5 p. 100 des élèves du secondaire sont inscrits dans des établissements d'enseignement privés. L'État finance environ 58 p. 100 des dépenses des établissements privés subventionnés.

Le ministère de l'Éducation définit un cadre normatif sur le plan de la pédagogie (programmes d'études, approbation du matériel didactique et épreuves officielles), sur le plan des relations de travail (négociation des conventions collectives avec les syndicats représentant le personnel des commissions scolaires) et sur le plan des finances.

Schéma général de la persévérance scolaire

La persévérance scolaire de 100 jeunes qui entreprennent leurs études au primaire, selon les comportements observés en 1991-1992

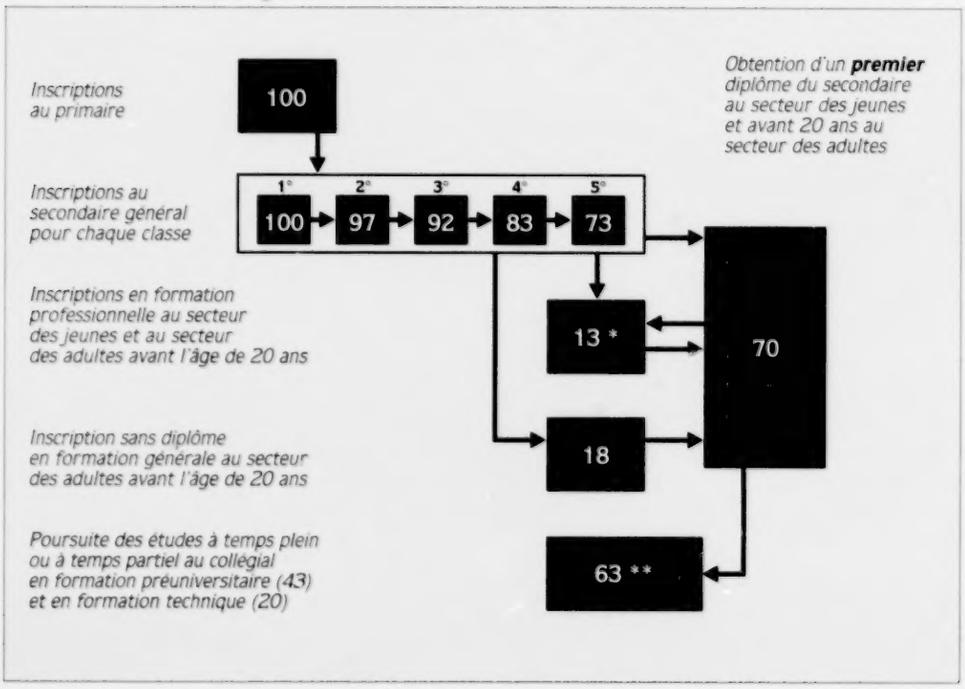

* Ce chiffre comprend 7 diplômés ou diplômées en formation générale pouvant obtenir un autre diplôme en formation professionnelle.

** Les personnes qui accèdent au collégial ne se recrutent pas uniquement parmi les diplômés et diplômées du secondaire du secteur des jeunes.

1.1 Dépenses globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB Secteurs des jeunes et des adultes

En 1991, le Québec consacrait 4,8 p. 100 de son PIB à l'enseignement primaire et secondaire[1]; par comparaison, ce taux était de 5,7 p. 100 pour les Maritimes, 5,1 p. 100 pour l'Ontario et 4,7 p. 100 pour les provinces de l'Ouest. En fait, depuis 1990, le Québec consacre une moins grande part de son PIB à l'enseignement primaire et secondaire que la moyenne du reste du Canada. Par rapport à l'Ontario, en particulier, cela constitue un revirement important.

Entre 1976 et 1981, la part du PIB québécois consacrée à l'enseignement primaire et secondaire avait légèrement diminué, passant de 6,3 à 6,1 p. 100, alors qu'elle diminuait un peu plus fortement dans le reste du Canada, pour se situer à 4,3 p. 100 en 1981. L'écart entre le Québec et le reste du Canada, en ce qui concerne l'effort financier, a donc atteint un maximum de 1,8 point en 1981, ce qui représente près d'un milliard et demi de dollars.

De 1981 à 1989, la part du PIB affectée à l'enseignement primaire et secondaire a diminué de 6,1 à 4,4 p. 100 au Québec, alors qu'elle restait relativement stable dans le reste du Canada (pris comme un tout). L'écart de 1,8 point dans l'effort financier en éducation entre le Québec et le reste du Canada en 1981 a donc constamment diminué dans les années qui ont suivi; en 1989, il a complètement disparu. Ce rapprochement du Québec à la moyenne canadienne s'explique, en bonne partie, par les mesures de rationalisation budgétaire qui ont été mises en oeuvre par le gouvernement du Québec au cours de la période considérée.

En 1990 et en 1991, dans un contexte de récession économique, la part du PIB consacrée à l'éducation a augmenté à peu près partout au Canada, mais un peu moins fortement au Québec, de telle sorte qu'en 1991 le Québec consacrait 4,8 p. 100 de son PIB à l'enseignement primaire et secondaire. Il s'agit d'un pourcentage un peu plus faible que dans le reste du Canada, où l'indicateur d'effort financier se situait à 5,0 p. 100.

1. En 1991, le Québec consacrait 7,5 milliards de dollars à l'enseignement primaire et secondaire, public et privé, alors que son PIB était de 156 milliards de dollars. La définition du concept de dépense utilisé dans cette fiche est fournie au bas du tableau 1.1.

Tableau 1.1
Dépenses[1] globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, secteurs des jeunes et des adultes, Québec et régions du Canada
(en p. 100)

	1976	1981	1989	1990[e]	1991[e]
Québec	**6.3**	**6.1**	**4.4**	**4.5**	**4.8**
Canada sans le Québec	**4.6**	**4.3**	**4.4**	**4.6**	**5.0**
Maritimes	7.0	7.3	5.7	5.6	5.7
Ontario	4.5	4.3	4.3	4.6	5.1
Ouest	4.2	3.7	4.1	4.4	4.7
Canada	**5.0**	**4.7**	**4.4**	**4.6**	**4.9**

e : estimations

1. Ces données, se rapportant à l'année civile, incluent les dépenses de fonctionnement des organismes d'éducation du primaire et du secondaire, publics et privés, les dépenses de gestion du Ministère, les contributions gouvernementales aux fonds de pension du personnel et d'autres dépenses liées à l'enseignement (selon le concept de Statistique Canada).

Graphique 1.1
Dépenses globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, secteurs des jeunes et des adultes, Québec, Canada et Canada sans le Québec
(en p. 100)

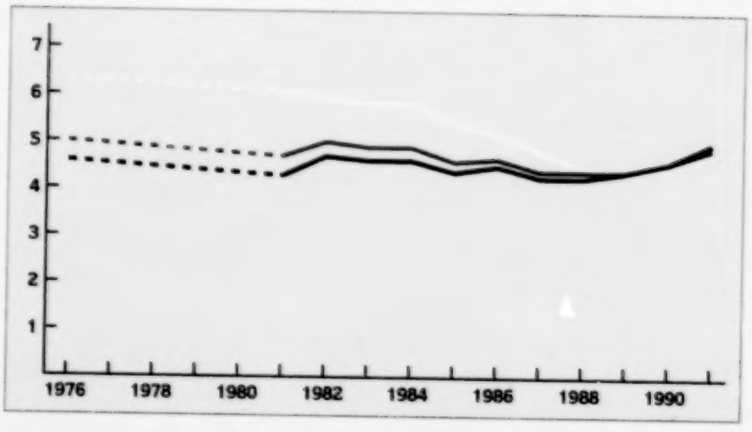

1.2 Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant Secteur des jeunes

La dépense[1] par élève est un indicateur de l'effort financier consenti à l'éducation, et le produit intérieur brut (PIB) par habitant est un indicateur de richesse collective. La mise en relation des deux fournit un indicateur de l'effort financier relatif: la dépense par élève en proportion du PIB par habitant. Ainsi, en 1991-1992, la dépense par élève des commissions scolaires était de 5 513 $ et la valeur du PIB par habitant était de 22 808 $. Le premier montant représente 24,2 p. 100 du second. Lorsqu'on compare cet indicateur d'effort financier relatif pour le Québec avec celui des régions avoisinantes, on constate que le Québec fournit un effort financier plus grand que la majorité des autres régions du Canada, et un peu plus élevé qu'aux Etats-Unis.

Au Québec, entre 1976 et 1981, le rapport entre la dépense par élève et le PIB par habitant s'était fortement accru (de 23,1 à 28,1 p. 100), alors qu'il augmentait plus modestement dans le reste du Canada (de 17,0 à 18,1 p. 100) et aux Etats-Unis (de 17,5 à 18,6 p. 100). L'écart entre le Québec et les autres régions s'est cependant fortement retréci depuis l'année 1981-1982.

En effet, de 1981 à 1989, le rapport entre la dépense par élève et le PIB par habitant est passé de 28,1 à 22,0 p. 100 au Québec, alors qu'il augmentait un peu dans le reste du Canada (de 18,1 à 19,4 p. 100) et un peu plus fortement aux Etats-Unis (de 18,6 à 21,3 p. 100). La forte diminution du rapport observée au Québec découle des mesures de rationalisation budgétaire qui ont ralenti la progression de la dépense par élève des commissions scolaires.

Entre 1989 et 1991, on remarque que le rapport de la dépense par élève et du PIB par habitant a augmenté dans toutes les régions du Canada et aux Etats-Unis. Au Québec, il est passé de 22,0 p. 100 en 1989-1990 à 24,2 p. 100 en 1991-1992; dans le reste du Canada, il est passé de 19,4 à 21,2 p. 100. Cette augmentation de l'effort financier en éducation s'explique surtout par la récession économique qui s'est traduite par une très faible augmentation du PIB par habitant. Ainsi, au Québec, la dépense par élève a augmenté de 12 p. 100 entre 1989 et 1991, alors que le PIB par habitant a augmenté de seulement 2 p. 100.

En 1991-1992, l'effort financier relatif demeure plus élevé au Québec que dans les autres régions, en raison surtout du niveau de richesse collective qui, mesuré par le PIB par habitant, est relativement moins élevé. Ainsi, bien que la dépense par élève soit moins élevée au Québec qu'en Ontario en 1991-1992 (5 513 $ contre 6 184 $), le PIB par habitant est encore relativement plus faible au Québec (22 808 $ contre 27 792 $), de telle sorte que la dépense par élève représentait 24,2 p. 100 du PIB par habitant au Québec et 22,3 p. 100 en Ontario.

1. Il s'agit de la dépense de fonctionnement. Cette dépense exclut le service de la dette, l'éducation des adultes, les immobilisations financées à même les revenus courants, ainsi que les dépenses de transfert.

Tableau 1.2
Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant, secteur des jeunes, Québec, régions du Canada et États-Unis
(en p. 100)

	1976-1977	1981-1982	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Québec	**23.1**	**28.1**	**22.0**	**23.3**	**24.2**
Canada sans le Québec	**17.0**	**18.1**	**19.4**	**20.2**	**21.2**
Maritimes	22.8	25.6	22.8	23.2	23.4
Ontario	17.1	18.4	19.2	20.7	22.3
Ouest	15.9	16.8	18.8	18.6	19.1
Canada	**18.4**	**20.2**	**20.0**	**20.9**	**21.9**
États-Unis	**17.5**	**18.6**	**21.3**	**21.5**	**22.0**

e: estimations

Graphique 1.2
Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant, secteur des jeunes, Québec, Canada sans le Québec et États-Unis
(en p. 100)

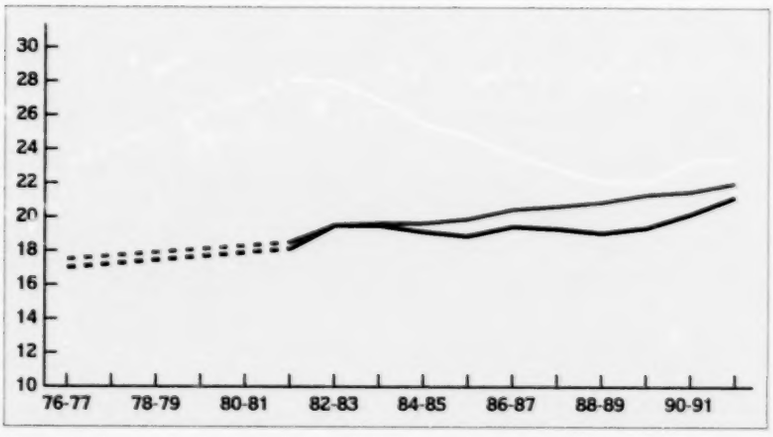

1.3 Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires Secteur des jeunes

Malgré la forte diminution de l'effectif scolaire, laquelle a marqué les années soixante-dix et, de façon moindre, le début des années quatre-vingt, les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires se sont accrues constamment. Cependant, ces dernières années, on assiste à un net ralentissement de la croissance des dépenses. Après s'être maintenu à une moyenne annuelle de 10,6 p. 100 entre 1976 et 1981, le taux d'augmentation a été réduit à 4,2 p. 100 par année, entre 1981 et 1991. Le ralentissement de l'inflation, les restrictions salariales, l'augmentation de la tâche du personnel enseignant et, de façon générale, les mesures budgétaires plus conservatrices ont mis un frein à la hausse rapide des dépenses.

En dégonflant les dépenses pour tenir compte de l'augmentation des prix des biens et des services utilisés dans la production des services éducatifs[1], on constate que les dépenses en dollars constants sont demeurées relativement stables entre 1976 et 1981, alors que l'effectif scolaire diminuait de 18 p.100. Cela s'est traduit par une augmentation des ressources réelles consacrées à chaque élève: la dépense par élève en dollars constants a augmenté de 22 p. 100 entre 1976 et 1981. Les facteurs suivants ont contribué à cette hausse: la diminution du nombre d'élèves par enseignant, l'augmentation des qualifications du personnel enseignant telles qu'elles sont reconnues aux fins du calcul du traitement et les clauses généreuses relatives à la sécurité d'emploi du personnel enseignant.

Entre 1981 et 1989, les dépenses en dollars constants ont diminué de 3 p. 100, alors que l'effectif scolaire diminuait de 5 p. 100. Cela s'est traduit par une augmentation de 2 p. 100 de la dépense par élève en dollars constants.

En 1990-1991, on observe une augmentation plus substantielle de la dépense de fonctionnement des commissions scolaires en dollars constants (5 p. 100 par rapport à l'année précédente). Cette augmentation s'explique non seulement par l'augmentation de 2 p. 100 de l'effectif scolaire[2], mais aussi par les variations notables qu'ont connues certains postes de dépenses (dont les dépenses attribuables aux effectifs scolaires déclarés handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, les dépenses pour les activités de consultation et d'animation et le transport scolaire). Cela s'est traduit par une augmentation de près de 3 p. 100 de la dépense par élève en dollars constants entre 1989 et 1990. Entre 1990 et 1991, la dépense par élève en dollars constants est demeurée sensiblement la même.

---

1. Pour dégonfler les dépenses, on utilise l'indice des prix des intrants des commissions scolaires. Cet indice reflète l'évolution des prix des biens et des services utilisés dans la production de services éducatifs. L'évolution des dépenses en dollars constants traduit les changements du volume des ressources réelles consacrées à l'éducation par les commissions scolaires.

2. A compter de 1990-1991, la dépense de fonctionnement des commissions scolaires du Québec, au secteur des jeunes, comprend une partie de la dépense pour la formation professionnelle aux adultes. Les rapports financiers des commissions scolaires du Québec regroupent dorénavant les dépenses des services de formation professionnelle dispensés aux élèves jeunes et adultes qui sont financés à même l'allocation de base accordée par le ministère de l'Éducation du Québec). L'effectif scolaire correspondant à ce nouveau concept de dépense inclut les adultes en formation professionnelle qui sont intégrés au secteur des jeunes. Cela explique l'augmentation de 2 p. 100 de l'effectif scolaire entre 1989 et 1990.

Tableau 1.3
Dépenses[1] de fonctionnement des commissions scolaires, secteur des jeunes

	1976-1977	1981-1982	1989-1990	1990-1991	1991-1992[e]
Dépenses en dollars courants (en millions de dollars)	2 256,0	3 731,8	4 895,0	5 377,6	5 627,3
Dépenses en dollars constants de 1976-1977[2] (en millions de dollars)	2 256,0	2 261,8	2 198,3	2 299,1	2 321,2
Dépense par élève en dollars constants de 1976-1977[2]	1 769	2 159	2 212	2 266	2 274

e: estimations.

1. Les dépenses de fonctionnement excluent le service de la dette, l'éducation des adultes, les immobilisations financées à même les revenus courants, ainsi que les dépenses de transfert. À compter de 1990-1991, elles incluent cependant une partie des dépenses pour la formation professionnelle aux adultes. Voir la note 2 au bas de la page précédente.

2. Voir la note 1 au bas de la page précédente.

Graphique 1.3
Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, secteur des jeunes, en dollars courants et en dollars constants de 1976-1977 (en millions de dollars)

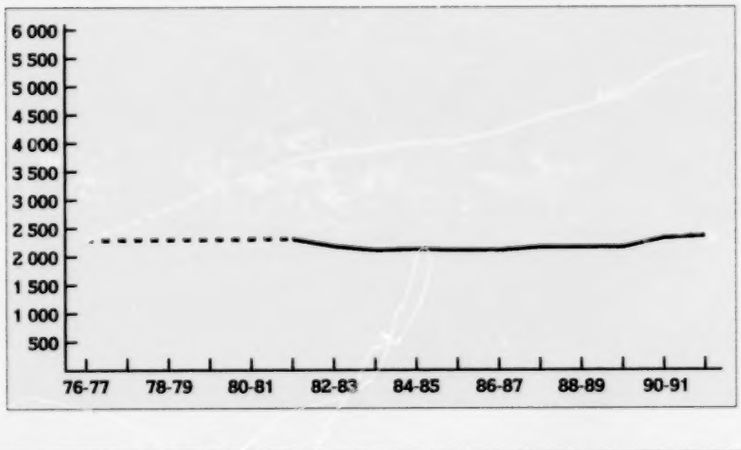

1.4 Dépense par élève des commissions scolaires Secteur des jeunes

En 1991-1992, la dépense par élève des commissions scolaires du Québec était de 5 513 $, soit 11 p.100 de moins qu'en Ontario et 12 p. 100 de moins qu'aux États-Unis[1]. Cela constitue un important changement, compte tenu qu'en 1981-1982, la dépense par élève au Québec était de 27 p. 100 supérieure à celle de l'Ontario et de 19 p. 100 plus élevée qu'aux États-Unis.

Entre 1976 et 1981, la dépense par élève au Québec a augmenté de 101 p. 100, comparativement à 74 p. 100 en Ontario et à 75 p. 100 aux États-Unis. La diminution plus rapide de l'effectif scolaire au Québec a contribué à une forte augmentation de la dépense par élève en raison des rigidités qui ont empêché une diminution des dépenses proportionnelle à la baisse de l'effectif scolaire. La politique salariale plus généreuse au Québec, la plus forte diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant et le coût plus élevé de la politique de sécurité d'emploi sont également à l'origine de la progression plus rapide de la dépense par élève au Québec.

Entre 1981 et 1991, la dépense par élève au Québec s'est accrue de 55 p. 100, comparativement à 120 p. 100 en Ontario et à 110 p. 100 aux États-Unis. Au Québec, on a procédé au retrait d'avantages acquis par le personnel des commissions scolaires au cours des années antérieures, et ce, par des mesures de restrictions salariales et par une augmentation de la tâche du personnel enseignant. Pendant ce temps, en Ontario et aux États-Unis, les conditions de travail du personnel étaient sensiblement améliorées, de sorte que la dépense par élève des deux régions est plus élevée qu'au Québec depuis 1986-1987.

En 1991-1992, aux États-Unis, la dépense par élève était supérieure à celle du Québec dans 37 États[2] et lui était inférieure dans 14 États. Par rapport à celle de l'Ontario, la dépense par élève était plus élevée dans 25 États[2], alors qu'elle était moins élevée dans 26 autres.

---

1. Pour exprimer les données américaines sur une base comparable, un ***indice de parité de pouvoir d'achat*** *a été utilisé. Cet indice indique le taux auquel la monnaie américaine doit être convertie en dollars canadiens pour que le pouvoir d'acheter un ensemble de biens et de services soit équivalent dans les deux pays.*

2. Y compris le ***District of Columbia***.

Tableau 1.4
Dépense[1] par élève des commissions scolaires, secteur des jeunes, Québec, Ontario et États-Unis (en dollars courants[2])

	1976-1977	1981-1982	1989-1990	1990-1991	1991-1992[e]
Québec	1 769	3 563	4 925	5 299	5 513
Ontario	1 613	2 813	5 466	5 904	6 184
États-Unis[3]	1 715	2 999	5 837	6 089	6 296

e estimations.

1. Les dépenses de fonctionnement excluent le service de la dette, l'éducation des adultes, les immobilisations financées à même les revenus courants, ainsi que les dépenses de transfert.

2. Voir la note 1 au bas de la page précédente.

3. La série de données historiques sur la dépense par élève aux États-Unis a été modifiée par rapport aux éditions antérieures, en raison de l'utilisation d'un nouvel indice de parité de pouvoir d'achat.

Graphique 1.4
Dépense par élève des commissions scolaires, secteur des jeunes, Québec, Ontario et États-Unis (en dollars courants)

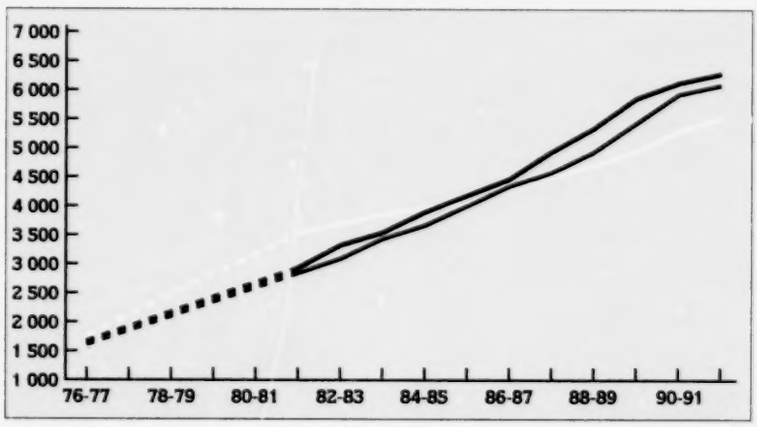

Québec
Ontario
États-Unis

1.5 Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires Secteur des jeunes

En 1991-1992, il y avait en moyenne 16,1 élèves pour un enseignant dans les commissions scolaires du Québec, alors qu'en Ontario et aux États-Unis le nombre moyen d'élèves par enseignant était respectivement de 17,6 et de 16,7.

Les années soixante-dix ont été marquées par une très forte baisse de l'effectif scolaire, baisse qui n'a pas été suivie par une réduction proportionnelle du nombre d'enseignants et d'enseignantes, ce qui a entraîné une diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant dans chacun des territoires considérés. Cette diminution a été particulièrement forte au Québec au cours de la première moitié de cette décennie et elle découle d'un allégement de la tâche du personnel enseignant et de changements dans la composition de l'effectif scolaire. L'allégement de la tâche a été obtenu dans le cadre du processus de négociation collective centralisé, lequel a certainement avantagé le personnel enseignant québécois. En Ontario et aux États-Unis, les négociations entre les syndicats d'enseignants et d'enseignantes et les employeurs se font localement, au niveau de chaque commission scolaire, et une forte proportion des conventions collectives ne prévoyaient rien sur la tâche du personnel enseignant au cours de la période considérée.

Cependant, un important revirement s'est produit au début des années quatre-vingt. Dans le contexte des mesures de rationalisation budgétaire qui a eu cours au Québec pendant ces années, la tâche du personnel enseignant a été augmentée et le nombre moyen d'élèves par enseignant s'est légèrement accru: entre 1981 et 1989, il est passé de 16,2 à 16,5. Pendant ce temps, le rapport élèves-enseignant continuait de diminuer en Ontario et aux États-Unis, pour se situer respectivement à 17,9 et 16,7 en 1989-1990.

Entre 1989 et 1991, le nombre moyen d'élèves par enseignant est passé de 16,5 à 16,1 au Québec. Cette diminution s'explique par des modifications à la composition de l'effectif scolaire. Ainsi, depuis 1990-1991, on inclut dans les effectifs considérés (enseignants et élèves) une partie de la formation professionnelle aux adultes. On observe par ailleurs, depuis quelques années, une augmentation de l'importance relative des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Ces élèves ont besoin de plus d'encadrement, et cela s'est traduit par une diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant observé.

En 1991-1992, le nombre moyen d'élèves par enseignant est de 16,1 au Québec, de 17,6 en Ontario et de 16,7 aux États-Unis. Bien que l'écart demeure significatif avec l'Ontario (1,5), au Québec, le nombre moyen d'élèves par enseignant reste proche de la moyenne américaine.

Si l'on situe le Québec par rapport à l'ensemble des États américains en 1991-1992, on compte 29 États dont le nombre d'élèves par enseignant est plus élevé qu'au Québec et 22[1] dont le nombre est inférieur. En comparaison, seulement 11 États américains ont un nombre moyen d'élèves par enseignant plus élevé qu'en Ontario.

1. Y compris le ***District of Columbia***.

Tableau 1.5
Rapport élèves-enseignant[1] dans les commissions scolaires, secteur des jeunes, Québec, Ontario et États-Unis

	1976-1977	1981-1982	1989-1990	1990-1991	1991-1992[e]
Québec	17,1	16,2	16,5	16,3	16,1
Ontario[2]	21,8	20,7	17,9	17,9	17,6
États-Unis	19,8	18,5	16,7	16,7	16,7

e estimations.

1. L'effectif scolaire et le nombre de postes d'enseignant qui ont servi au calcul du rapport élèves-enseignant ont été établis selon l'équivalence temps plein.

*2. Afin d'harmoniser les concepts de **personnel d'enseignement** de l'Ontario et de **personnel enseignant** du Québec, nous avons dû procéder à certains ajustements des données ontariennes (dont le retrait des directeurs et des directeurs adjoints). Il s'agit d'estimations.*

Graphique 1.5
Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires, secteur des jeunes, Québec, Ontario et États-Unis

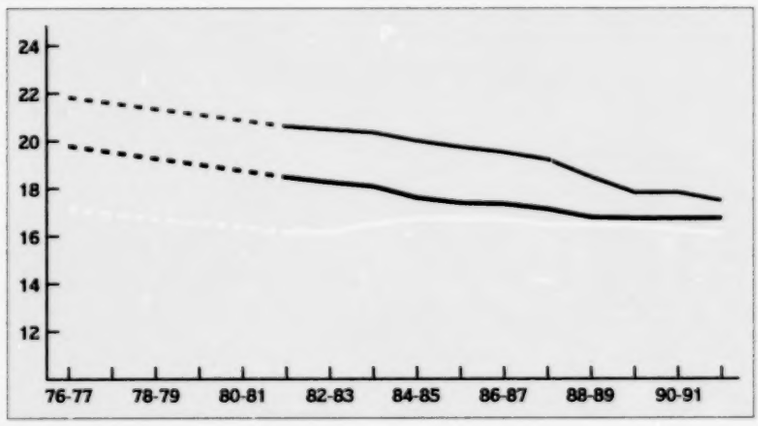

1.6 Rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires Secteur des jeunes

La fiche précédente met en relation les élèves et le personnel enseignant des commissions scolaires du Québec, de l'Ontario et des Etats-Unis. La présente fiche compare le nombre moyen d'élèves par éducateur (personnel enseignant et non enseignant) des commissions scolaires du Québec et de l'Ontario[1]. Les éducateurs et les éducatrices considérés ici comprennent, en plus du personnel enseignant présent en classe, le personnel de direction des écoles, ainsi que du personnel professionnel non enseignant[2].

En 1991-1992, le nombre moyen d'élèves par éducateur est moins élevé au Québec (14,7) qu'en Ontario (15,5), soit un écart de 0,8. En 1981-1982, cet écart était de 3,3 et il a été considérablement réduit depuis.

Dans le cas des éducatrices et des éducateurs non enseignants considérés isolément, le nombre moyen d'élèves par éducateur est plus élevé au Québec (165,9) qu'en Ontario (126,3) en 1991-1992, soit un écart de 31p.100. Cet écart, qui était de 13 p.100 en 1981-1982, a constamment augmenté au cours des années quatre-vingt. Le nombre moyen d'élèves par éducateur non enseignant est demeuré sensiblement le même au Québec entre 1981 et 1991 (un peu plus de 160), alors qu'il diminuait sensiblement en Ontario, passant de 143,3 à 126,3.

Le fait qu'il y a davantage d'élèves par éducateur non enseignant au Québec qu'en Ontario compense partiellement le nombre moins élevé d'élèves par enseignant au Québec. En 1991-1992, la différence dans le nombre moyen d'élèves par enseignant au Québec (16,1) et en Ontario (17,6) était de 1,5[3].

1. Pour l'instant, nous ne disposons pas de toutes les données nécessaires à la production de données comparables pour les États-Unis.

2. Il s'agit du concept de personnel d'enseignement utilisé en Ontario. Pour le Québec, nous avons estimé le nombre d'éducateurs et d'éducatrices qui correspond à ce concept. Le personnel professionnel inclus comprend, entre autres, les conseillers pédagogiques, les conseillers d'orientation et les animateurs de la pastorale.

3. Voir la fiche 1.5.

Tableau 1.6
Rapport élèves-éducateur et rapport élèves-éducateur non enseignant[1] dans les commissions scolaires, secteur des jeunes, Québec et Ontario

	1976-1977	1981-1982	1989-1990	1990-1991	1991-1992[e]
Rapport élèves-éducateur					
Québec	15,7	14,8	15,0	14,9	14,7
Ontario	19,1	18,1	15,7	15,7	15,5
Rapport élèves-éducateur non enseignant					
Québec	179,9	162,5	162,8	168,1	165,9
Ontario	152,9	143,3	128,6	127,3	126,3

e estimations.

1. L'effectif scolaire et le nombre d'éducateurs et d'éducatrices qui ont servi au calcul du rapport élèves-éducateur ont été établis selon l'équivalence temps plein.

Graphique 1.6
Rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires, secteur des jeunes, Québec et Ontario

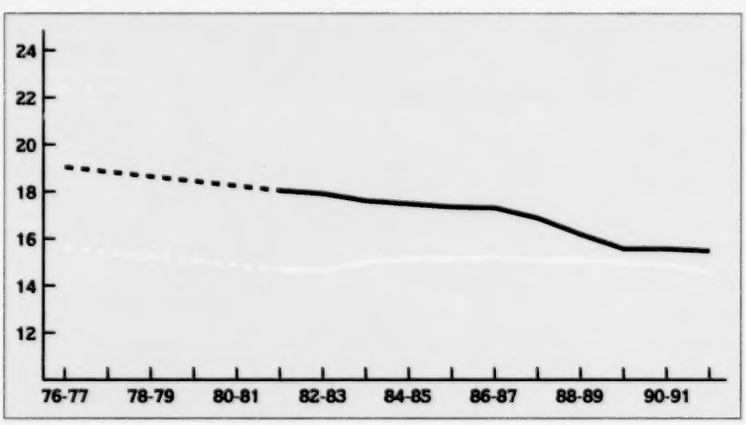

1.7 Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires Secteur des jeunes

En 1991-1992, le salaire moyen des enseignants et des enseignantes des commissions scolaires du Québec était de 43 353 $, alors que leurs collègues ontariens et américains recevaient en moyenne 52 119 $ et 44 737 $ respectivement.

Entre 1976 et 1981, le personnel enseignant québécois a obtenu des augmentations salariales plus importantes (81 p. 100) que ce qui a été obtenu par le personnel enseignant de l'Ontario (66 p. 100) et des États-Unis (47 p. 100). Les différences dans la politique salariale sont à l'origine de ces écarts importants dans l'évolution des salaires[1]. En 1981-1982, le salaire moyen du personnel enseignant québécois était légèrement plus élevé que celui du personnel enseignant ontarien (28 983 $ contre 28 672 $) et supérieur de 22 p. 100 à celui du personnel enseignant américain (23 707 $).

Entre 1981 et 1991, la tendance s'est cependant renversée au Québec. Dans le cadre d'un resserrement budgétaire généralisé, on a procédé au Québec à la récupération d'une partie des augmentations de salaire accordées précédemment et on a établi des mesures d'indexation salariale moins avantageuses. Pendant ce temps, les conditions salariales du personnel enseignant ontarien et américain s'amélioraient, de sorte qu'en 1991-1992 les enseignantes et les enseignants québécois gagnaient en moyenne 17 p. 100 de moins que leurs homologues ontariens[2] et 3 p. 100 de moins que leurs homologues américains.

En 1991-1992, le personnel enseignant de 21 États américains[3] recevait un salaire moyen plus élevé qu'au Québec, et le personnel enseignant de 30 autres, une rémunération plus faible. D'autre part, le personnel enseignant de seulement 7 États[3] avait un salaire moyen plus élevé qu'en Ontario.

---

1. Bien que l'inflation soit à l'origine de la forte hausse des salaires dans chaque région, elle ne peut expliquer l'accroissement plus important du salaire moyen du personnel enseignant québécois, puisque l'augmentation de prix a été sensiblement la même au Québec et en Ontario entre 1976 et 1981, et puisque les données américaines ont été ajustées à l'aide d'un indice de parité de pouvoir d'achat qui tient compte de la variation relative de prix entre les régions (voir la deuxième note au bas du tableau 1.7).

2. Au cours des dernières années, l'inflation a été un peu plus élevée en Ontario qu'au Québec; cela explique en partie la plus forte augmentation du salaire moyen du personnel enseignant ontarien.

*3. Y compris le **District of Columbia***

Tableau 1.7
Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires, secteur des jeunes, Québec, Ontario et États-Unis (en dollars courants)

	1976-1977	1981-1982	1989-1990	1990-1991	1991-1992[e]
Québec	16 046	28 983	39 798	41 866	43 353
Ontario[1]	17 229	28 672	45 995	49 169	52 119
États-Unis[2]	16 158	23 707	41 382	43 200	44 737

e estimations.

*1. Afin d'harmoniser les concepts de **personnel d'enseignement** de l'Ontario et de **personnel enseignant** du Québec, nous avons dû procéder à certains ajustements des données ontariennes (dont le retrait des directeurs et des directeurs adjoints). Il s'agit d'estimations.*

*2. Le salaire moyen du personnel enseignant américain a été établi à partir de données de la **National Education Association**, auxquelles on a appliqué un indice de parité de pouvoir d'achat. Cet indice indique le taux auquel la monnaie américaine doit être convertie en dollars canadiens pour que le pouvoir d'acheter un ensemble de biens et de services soit équivalent dans les deux pays. La série de données historiques sur les salaires moyens aux États-Unis a été modifiée par rapport aux éditions antérieures, en raison de l'utilisation d'un nouvel indice de parité de pouvoir d'achat.*

Graphique 1.7
Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires, secteur des jeunes, Québec, Ontario et États-Unis (en dollars courants)

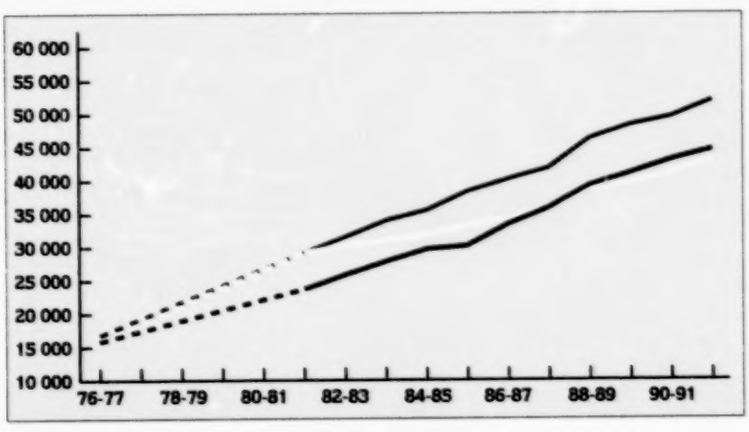

1.8 Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires Secteur des adultes

Le secteur de l'éducation des adultes s'est fortement développé depuis le milieu des années quatre-vingt et cela s'explique notamment par les mesures gouvernementales de rattrapage scolaire et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes. Il faut aussi rappeler qu'entre 1985 et 1991, le financement pour les adultes désireux d'obtenir un diplôme d'études secondaires s'est fait à même une enveloppe ouverte[1], c'est-à-dire une enveloppe qui varie en fonction de la demande exprimée[2].

Entre 1976 et 1980, les dépenses consacrées au secteur de l'éducation des adultes avaient également augmenté de façon importante mais, en 1981-1982, de fortes compressions budgétaires avaient réduit le niveau d'activité de ce secteur. Les dépenses de fonctionnement en dollars constants[3] ont diminué de 16 p. 100 entre 1980 et 1981.

C'est depuis 1984-1985 que des ressources additionnelles importantes ont été de nouveau injectées dans le secteur des adultes. En 1989-1990, les dépenses en dollars constants étaient de 97 p. 100 plus élevées que celles de 1981-1982. Les activités de formation professionnelle du secteur de l'éducation des adultes ont connu une croissance particulièrement élevée ces dernières années, en raison surtout des programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage de la main-d'oeuvre. En 1989-1990, les dépenses de fonctionnement pour l'éducation des adultes représentaient 6,4 p. 100 de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, alors que ce pourcentage n'était que de 3,2 en 1981-1982.

Entre 1989 et 1990, on observe une baisse des dépenses de fonctionnement comptabilisées au secteur de l'éducation des adultes. Cette diminution s'explique par le fait qu'à compter de 1990-1991, une partie de la dépense pour la formation professionnelle des adultes est incluse dans le secteur des jeunes[4].

1. *Pour l'année scolaire 1991-1992, le financement des élèves adultes inscrits à temps partiel a fait l'objet d'une enveloppe fermée propre à chaque commission scolaire.*
2. *En plus du ministère de l'Éducation, le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle contribue substantiellement au financement des dépenses consacrées au secteur de l'éducation des adultes.*
3. *Pour exprimer les dépenses en dollars constants, on utilise l'indice de prix des intrants des commissions scolaires, propre au secteur de l'éducation des adultes. Cet indice reflète l'évolution des prix des biens et des services utilisés dans la production de services éducatifs. L'évolution des dépenses en dollars constants traduit les changements dans le volume des ressources réelles consacrées par les commissions scolaires au secteur de l'éducation des adultes.*
4. *À compter de 1990-1991, les rapports financiers des commissions scolaires du Québec regroupent dorénavant au secteur des jeunes les dépenses des services de formation professionnelle dispensés aux élèves jeunes et adultes qui sont financés à même l'allocation de base accordée par le ministère de l'Éducation du Québec.*

Tableau 1.8
Dépenses[1] de fonctionnement des commissions scolaires pour l'éducation des adultes, et part relative du secteur de l'éducation des adultes dans l'ensemble des dépenses des commissions scolaires

	1976-1977	1980-1981	1981-1982	1989	1990	1991[r]	1991	1992[p]
Dépenses en dollars courants (en millions de dollars)	79,3	130,8	125,2	333,2	318,6			350,9
Dépenses en dollars constants de 1976-1977 (en millions de dollars)	79,3	91,1	76,8	151,2	138,3			146,9
Dépenses pour l'éducation des adultes par rapport à l'ensemble (en p. 100)	3,4	3,8	3,2	6,4	5,6			5,9

r est[r] usée.

1. Les dépenses de fonctionnement pour l'éducation des adultes excluent les immobilisations financées à même les revenus courants, ainsi que les dépenses de transfert. À compter de 1990-1991, une partie des dépenses pour la formation professionnelle des adultes est comprise dans le secteur des jeunes. Cela explique la diminution des dépenses de fonctionnement entre 1989 et 1990.

2. Voir la note 3 au bas de la page précédente.

Graphique 1.8
Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires pour le secteur de l'éducation des adultes, en dollars courants et en dollars constants de 1976-1977 (en millions de dollars)

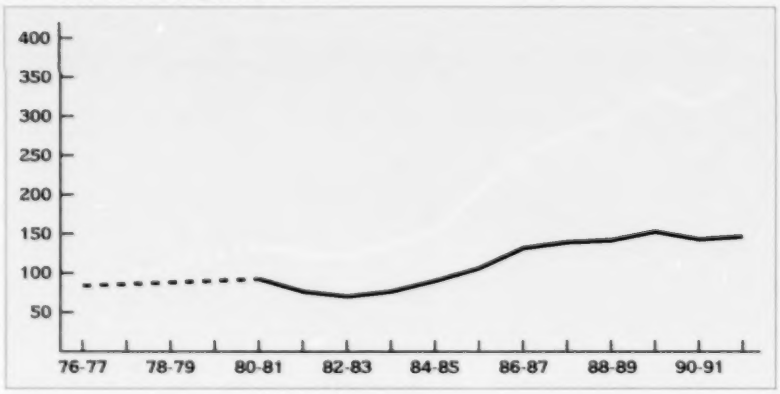

1.9 Dépenses de fonctionnement des établissements privés subventionnés Secteur des jeunes

En 1991-1992, la dépense de fonctionnement des établissements privés subventionnés était de 451 millions de dollars. Le gouvernement du Québec a assumé 58 p. 100 de cette dépense. Les droits de scolarité ont permis d'en couvrir 25 p. 100 et les ententes de services avec des commissions scolaires, 5 p. 100. Les 12 p. 100 qui restent proviennent surtout de dons de communautés religieuses et de particuliers.

La dépense par élève des écoles privées était de 4 922 $ en 1991-1992, ce qui est de 11 p.100 moins élevé que pour les commissions scolaires (5 513 $). En 1983-1984, cet écart entre le public et le privé était de 13 p. 100[1].

Cependant, certaines différences entre les deux réseaux expliquent ces écarts entre les dépenses par élève, et il est nécessaire d'en tenir compte pour interpréter adéquatement les données. Parmi les facteurs qui peuvent justifier une dépense par élève plus élevée dans le secteur public, on peut rappeler que les commissions scolaires offrent relativement plus de services aux élèves en difficulté et aux élèves du secondaire en formation professionnelle que les écoles privées. Par ailleurs, le transport scolaire est également plus généralisé dans le réseau public; cela explique en partie le coût plus élevé pour les commissions scolaires.

Par ailleurs, certains facteurs jouent en sens inverse. Parmi ceux-ci, il faut souligner que l'enseignement primaire est relativement plus important dans le secteur public, ce qui a un effet à la baisse sur la dépense par élève des commissions scolaires.

Si on normalisait les dépenses pour tenir compte de ces différences entre les deux réseaux d'enseignement, l'écart entre la dépense par élève des commissions scolaires et celle des écoles privées serait inférieur à 11 p. 100 en 1991-1992.

1. *Avant 1983-1984, les établissements ethniques n'étaient pas compris dans les statistiques financières des établissements privés subventionnés. En raison de ce sous-dénombrement, aucune donnée pour les années antérieures à 1983-1984 n'a été produite.*

Tableau 1.9
Dépenses[1] de fonctionnement des établissements privés subventionnés, secteur des jeunes, selon le type d'enseignement

	1983-1984	1986-1987	1989-1990	1990-1991[e]	1991-1992[e]
Dépenses totales (en millions de dollars)	**259.6**	**327.7**	**403.4**	**431.6**	**451.0**
Éducation préscolaire et primaire	30.4	42.4	62.4	66.7	69.7
Secondaire	214.7	266.6	314.1	336.1	351.2
Difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	14.5	18.7	26.9	28.8	30.1
Part de l'État dans le financement des dépenses (en p. 100)	**64.8**	**60.7**	**58.2**	**58.1**	**58.1**
Dépense par élève (en dollars courants)	**3 391**	**4 006**	**4 440[2]**	**4 719**	**4 922**

e estimations.

1. Y compris les dépenses nettes des activités auxiliaires et communautaires.

2. Aux fins du calcul de la dépense par élève, on utilise, à compter de 1989-1990, le nombre d'élèves réels recensés à partir des rapports financiers des établissements privés subventionnés. Cette donnée n'était pas disponible pour les années précédentes. Ce changement a un effet à la baisse sur le calcul de la dépense par élève.

Graphique 1.9
Répartition des dépenses de fonctionnement des établissements privés subventionnés, secteur des jeunes, selon le type d'enseignement
(en p. 100)

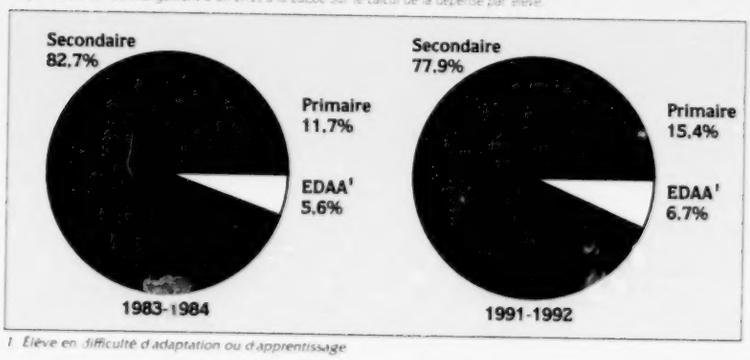

1. Élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

2.1 L'accessibilité à la 4e et à la 5e secondaire en formation générale Secteur des jeunes

Cette année, l'indicateur de persévérance aux classes terminales du secondaire diffère sensiblement de celui des années passées, puisqu'il ne concerne que la formation générale. La formation professionnelle fait maintenant l'objet de considérations particulières à la fiche 4.5.

Si, dans les éditions précédentes (c'est-à-dire en incluant la formation professionnelle), on observait une stagnation de l'accessibilité en 4e et en 5e secondaire, ce n'est plus tout à fait le cas en isolant la formation générale. La formation professionnelle comptait en effet pour une bonne part de l'accès à la 4e et à la 5e année dans le passé. Progressivement, le passage vers ce type de formation a été retardé au profit d'une formation générale plus poussée; cela se traduit évidemment par une croissance de l'accès tel qu'il est mesuré ici.

De 1982-1983 à 1989-1990, l'accès à la 4e secondaire générale progresse de 19 points pour les garçons et de 17 pour les filles. Dans l'ensemble, il recule d'un point en 1990-1991 et d'un autre point en 1991-1992 pour se situer à 82,5 p. 100.

En 5e secondaire, pendant la même période, la croissance du taux d'accès est de 13 points pour les garçons et de 18 points pour les filles. La dernière année représente un sommet à cet égard bien que la variation depuis 1990-1991 soit infime.

Depuis déjà quelques années, on peut parler d'accès universel à la 1re secondaire. En 1991-1992, 97 p. 100 accèdent à la 2e secondaire et 92 p. 100 à la 3e secondaire. Le tout reste relativement stable au cours de la décennie pour ces trois classes.

Les différences entre les sexes quant au taux d'accès se manifestent dès la 2e secondaire, avec un écart de 3 points en faveur des filles. L'écart se creuse ensuite graduellement (5 points en 3e secondaire) pour atteindre près de 12 points en 5e secondaire.

Tableau 2.1
Proportion des jeunes[1] qui accèdent à la 4e et à la 5e secondaire en formation générale, réseaux public et privé
(selon le sexe et en p. 100)

	1982-1983	1984-1985	1989-1990	1990-1991	1991-1992
4e secondaire	**65.7**	**75.1**	**84.6**	**83.5**	**82.5**
Garçons	61.4	71.5	80.9	80.1	79.1
Filles	70.3	78.9	88.4	87.2	86.3
5e secondaire	**58.1**	**66.0**	**71.9**	**73.3**	**73.4**
Garçons	55.0	62.0	66.3	67.3	67.8
Filles	61.4	70.1	77.9	79.5	79.3

1. Les élèves en formation professionnelle non compris.

Graphique 2.1
Proportion des jeunes qui accèdent à la 4e et à la 5e secondaire en formation générale, réseaux public et privé
(en p. 100)

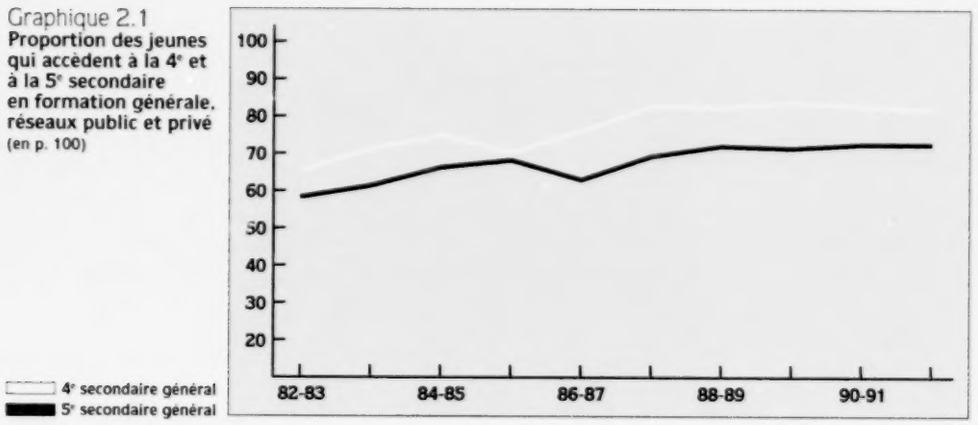

2.2 Les redoublements[1] au primaire et au secondaire général Secteur des jeunes

Depuis 1983-1984, la proportion d'élèves redoublant une classe a augmenté de 0,9 point pour atteindre 7,4 p. 100 en 1991-1992. L'augmentation ne s'est pas effectuée de façon continue, puisqu'un minimum a été atteint en 1985-1986, à la fois au primaire et au secondaire.

Les redoublements sont presque deux fois plus importants au secondaire qu'au primaire; en outre, la 1re secondaire est toujours la classe où le taux de redoublement dépasse de façon significative celui de toutes les autres classes. Cette situation n'est pas étonnante si on pense que tous les élèves du primaire, y compris ceux qui éprouvent des difficultés, seront tôt ou tard admis au secondaire, ne serait-ce que parce qu'ils ont atteint l'âge de 13 ans.

Le taux de redoublement en 1re secondaire se maintient à un niveau élevé depuis 1983-1984, où il touchait déjà 13,7 p. 100; cette année-là est celle où l'effet du relèvement de la note de passage entre les classes du secondaire de 50 à 60 p. 100 se manifeste pour la première fois[2].

La hausse des redoublements en 1re secondaire, après une pause en 1987-1988, se poursuit jusqu'en 1991-1992, où un élève sur six doit reprendre sa 1re secondaire.

Les redoublements sont toujours plus nombreux chez les garçons. Ils dépassent en importance ceux des filles d'au moins 50 p. 100, mais cet écart diminue légèrement avec les années.

Les taux de redoublement vont en diminuant à mesure que l'on monte de classe. Au primaire comme au secondaire, c'est toujours la première année qui est la plus difficile à passer. Dans les classes terminales du secondaire, les proportions d'élèves qui redoublent atteignent des valeurs minimales. Il ne s'agit cependant pas nécessairement d'une meilleure performance des élèves, puisque ceux-ci atteignent souvent l'âge ou la scolarité n'est plus obligatoire et abandonnent l'école, ou encore, ils poursuivent leur cheminement vers la formation professionnelle ou vers le secteur des adultes.

L'effet cumulatif des redoublements se traduit au bout de quelques années par le pourcentage d'élèves en retard qu'on trouvait auparavant dans la fiche sur le retard scolaire.

Ainsi, à la fin des six années que dure en principe le primaire, en 1991-1992, on trouve 23,6 p. 100 des enfants de 12 ans qui n'ont pas atteint le secondaire. En outre, à l'âge de 17 ans, on trouve cette fois 48,6 p. 100 de la génération qui n'a pas encore obtenu un premier diplôme d'études secondaires.

---

1. On définit les élèves qui redoublent une classe comme ceux qui étaient dans la même classe ou dans une classe supérieure l'année précédente. Leur proportion est donc calculée sur le total des élèves de l'année scolaire où ils redoublent. Les élèves en 7e primaire et en 6e secondaire générale sont considérés ici comme des redoublants.

2. La nouvelle note de passage plus élevée s'appliquait aux élèves qui entraient au secondaire en 1982-1983. Cette année-là, malgré des données imparfaites, on peut établir la proportion de redoublement à 9,2 p. 100 en 1re secondaire. Par la suite, la proportion de redoublement en 2e secondaire saute de 7,0 à 9,3 p. 100 entre 1983-1984 et 1984-1985. En 1985-1986, une hausse se produit en 3e secondaire et ainsi de suite jusqu'en 1987-1988.

Tableau 2.2
Proportion des élèves qui redoublent une classe selon l'ordre d'enseignement et le sexe
(en p. 100)

	1983-1984	1985-1986	1988-1989	1990-1991	1991-1992
PRIMAIRE	**4.7**	**4.2**	**5.0**	**5.7**	**5.3**
Garçons	5,9	5,2	6,1	7,0	6,4
Filles	3,5	3,2	3,8	4,4	4,0
SECONDAIRE GÉNÉRAL					
Toutes classes	**8.7**	**8.6**	**9.6**	**10.0**	**10.0**
Garçons	11,0	10,5	11,7	12,1	12,2
Filles	6,4	6,7	7,4	7,8	7,7
1re année	**13.7**	**13.8**	**14.4**	**15.7**	**16.5**
Garçons	16,9	16,7	17,5	18,6	19,7
Filles	10,1	10,4	11,0	12,4	12,8
TOUS LES ORDRES	**6.5**	**6.1**	**6.9**	**7.6**	**7.4**
Garçons	8,1	7,4	8,5	9,2	9,0
Filles	4,8	4,7	5,3	5,9	5,7

Graphique 2.2
Proportion des élèves qui redoublent une classe selon l'ordre d'enseignement et la classe en 1983-1984 et en 1991-1992
(en p. 100)

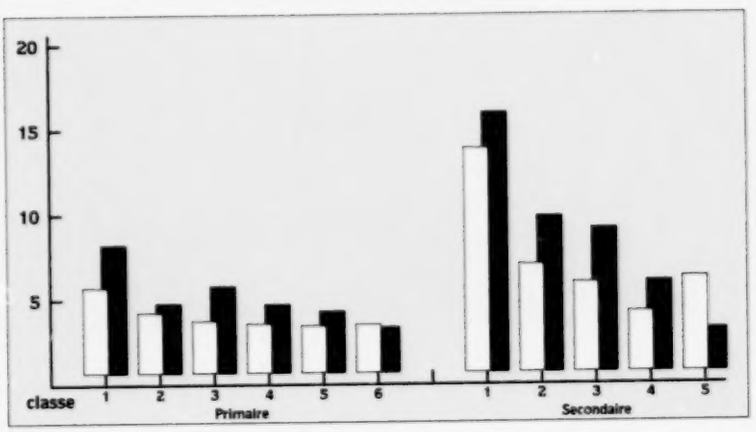

1983-1984
1991-1992

2.3 Les sorties sans diplôme Secteur des jeunes

En 1991-1992, la fréquence des sorties sans diplôme[1] du secteur des jeunes poursuit une légère diminution amorcée depuis deux ans. Cependant, encore aujourd'hui, près du tiers (32,2 p. 100) des élèves n'obtiennent pas de diplôme au secteur des jeunes. Vers le milieu des années soixante-dix, cette proportion fluctuait autour de 48 p. 100, mais elle avait diminué par la suite jusqu'à 27 p. 100 vers le milieu des années quatre-vingt. L'augmentation notée par la suite résulte de plusieurs facteurs, parmi lesquels il faut signaler l'accroissement des exigences du régime pédagogique[2] et certaines mesures qui ont favorisé l'expansion du secteur des adultes.

Certains élèves ayant une déficience intellectuelle quitteront l'école secondaire sans diplôme, mais avec une scolarisation prolongée jusqu'à 21 ans. En outre, d'autres élèves qui suivent un «cheminement particulier continu» se retrouvent à 16 ans dans les programmes d'insertion sociale et professionnelle. Ils peuvent obtenir de la part de la commission scolaire une attestation de capacité. Toutefois cette sanction, bien qu'elle témoigne d'un niveau de réussite relative, ne dépend pas du Ministère et n'est pas équivalente aux diplômes émis par le ministre de l'Éducation.

Dans ces cas particuliers, la sortie des études ne peut être qualifiée d'abandon à proprement parler. Il en est de même pour ceux et celles qui passent, sans même interrompre leurs études, du secteur des jeunes au secteur des adultes. Les probabilités paraissant au tableau 2.3 représentent donc les évaluations les plus pessimistes possible du décrochage scolaire.

L'écart entre les garçons et les filles, qui s'était retréci à 7 points en 1980-1981 en faveur de celles-ci, a continué de s'élargir jusqu'en 1989-1990. Un léger redressement se dessine chez les garçons depuis 1990-1991. Le décrochage des filles n'a cessé de diminuer depuis 1987-1988, mais à un rythme plus lent depuis deux ans. Ainsi, pour la première fois depuis 10 ans, la marge entre les filles et les garçons a diminué d'un point en 1990-1991 en ce qui concerne le taux de sortie sans diplôme du secteur des jeunes. En 1991-1992, cette marge diminue encore de 0,7 point.

1. Les diplômes considérés pour cette fiche sont les suivants: diplôme d'études secondaires (DES), professionnel court, professionnel long, certificat d'études professionnelles (CEP), diplôme d'études professionnelles (DEP) et attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

2. Il s'agit surtout du relèvement de la note de passage de 50 p. 100 à 60 p. 100 au secondaire et de l'ajout d'une année de formation générale comme préalable à l'inscription à des filières d'enseignement professionnel.

Tableau 2.3
Probabilité de quitter sans diplôme le secteur des jeunes[1], réseaux public et privé,
(selon le sexe, en p. 100)

	1975-1976	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Ensemble	**47,8**	**27,5**	**35,2**	**33,9**	**32,2**
Garçons	53,1	32,4	42,0	40,2	38,2
Filles	42,4	22,3	28,0	27,2	25,9

[1] *Il s'agit du complément de la probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires (fiche 4.3).*

Graphique 2.3
Probabilité de quitter sans diplôme le secteur des jeunes, réseaux public et privé,
(selon le sexe et en p. 100)

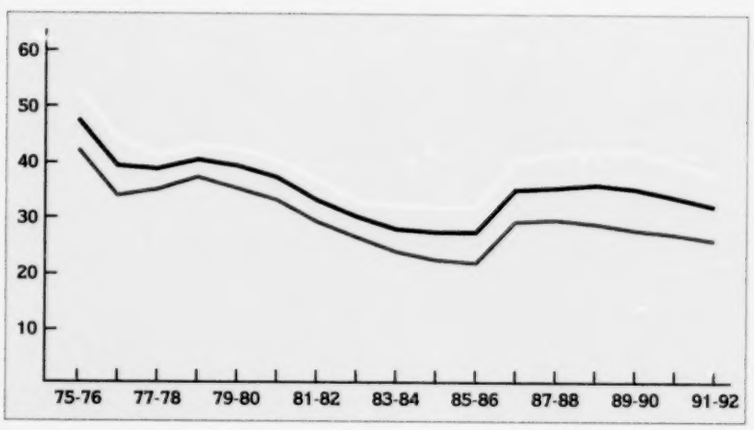

Garçon
Ensemble
Filles

2.4 Le passage au secteur des adultes en formation générale

Les élèves qui n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes ne sont pas tous des décrocheurs et des décrocheuses. Bon nombre d'entre eux poursuivent leurs études au secteur des adultes.

En 1991-1992, environ 12 p. 100 des élèves qui ont entrepris des études secondaires passent directement du secteur des jeunes à celui des adultes avant l'âge de 20 ans, en formation générale, sans même interrompre leur cheminement. En 1984-1985, ce taux n'était que de 1,9 p. 100; il s'est donc multiplié par 6 en l'espace de 7 ans. On peut même se demander si on n'assiste pas dans les faits à l'émergence de nouvelles mœurs scolaires. Cette catégorie d'élèves compte, en outre, plus d'hommes que de femmes; c'est un peu le corollaire de ce qu'on observe à la fiche 2.3, où l'on constate que la probabilité de quitter le secteur des jeunes sans diplôme est plus élevée pour les garçons.

À cela s'ajoute la proportion de ceux et celles qui, après avoir interrompu leurs études, reviennent s'inscrire en formation générale chez les adultes. Le poids de ces retours parmi les entrées des 15-19 ans au secteur des adultes l'emportait jusqu'en 1986-1987 sur les passages directs à partir du secteur des jeunes. Depuis, ce dernier type de cheminement a pris de l'ampleur et regroupe, en 1991-1992, les deux tiers des nouvelles inscriptions avant l'âge de 20 ans. Le phénomène a d'ailleurs été facilité depuis 1987-1988 par des mesures administratives.

Le portrait se modifie un peu si on prend en considération les élèves de plus de 20 ans qui accèdent au secteur des adultes. Leur inscription se produit évidemment presque toujours après une interruption. Comme on le voit, on aborde ici une dimension plus large que le cheminement actuel des jeunes, soit celle du recyclage ou de la formation continue.

La hausse marquée dans l'effort de rattrapage n'est cependant pas dissociable de la baisse récente de la diplomation au secteur des jeunes (fiche 4.3), puisque les nouvelles inscriptions retenues ici sont seulement celles de personnes sans diplôme.

De fait, la mission du secteur des adultes comprend d'autres fonctions que celles décrites plus haut. Ce secteur accueille aussi des personnes qui détiennent déjà un diplôme d'études secondaires et qui souhaitent enrichir leur formation initiale. Par ailleurs, parmi les entrées au secteur des adultes, il n'est pas possible de distinguer celles de personnes en quête d'un diplôme d'études secondaires de celles de gens qui désirent répondre à un besoin ponctuel (par exemple, pour profiter du contenu d'un cours particulier ou, plus simplement, pour avoir droit à des prestations d'aide sociale).

Tableau 2.4
Proportion d'élèves passant au secteur des adultes en formation générale avant l'âge de 20 ans sans avoir obtenu de diplôme du secondaire
(en p. 100)

	1984-1985	1986-1987	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Ensemble					
En continuité[1] avec le secteur des jeunes	1,9	3,4	8,3	10,9	11,9
Après interruption	2,6	3,7	4,6	5,8	6,3
Total (avec ou sans interruption)	4,5	7,2	12,8	16,7	18,3
Sexe masculin					
En continuité[1] avec le secteur des jeunes	2,2	4,0	9,6	12,7	13,8
Après interruption	2,6	3,6	4,5	5,9	6,9
Total (avec ou sans interruption)	4,9	7,5	14,1	18,6	20,7
Sexe féminin					
En continuité[1] avec le secteur des jeunes	1,5	2,9	6,8	9,1	10,0
Après interruption	2,7	3,8	4,7	5,6	5,8
Total (avec ou sans interruption)	4,1	6,7	11,5	14,7	15,8

1. En continuité: se dit des élèves inscrits au secteur des jeunes le 30 septembre de l'année précédente.

Graphique 2.4
Proportion d'élèves passant au secteur des adultes en formation générale avant l'âge de 20 ans sans avoir obtenu de diplôme du secondaire
(en p. 100)

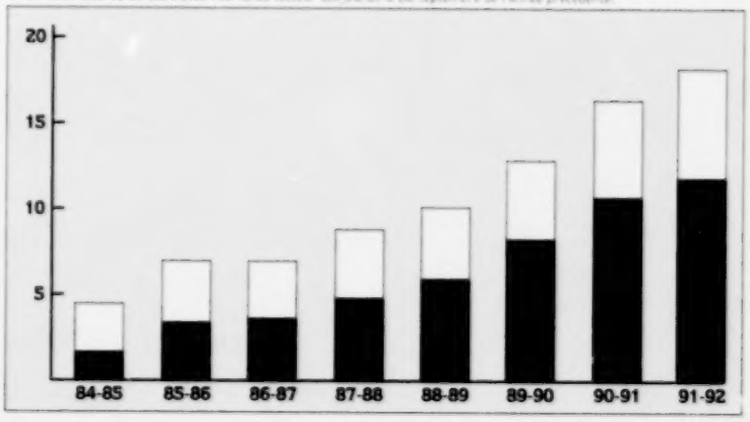

2.5 L'accès à la formation professionnelle Secteurs des jeunes et des adultes

L'accès des moins de 20 ans à des programmes de formation professionnelle a décliné rapidement au milieu des années quatre-vingt. Il passait de 33 p. 100 en 1984-1985 à moins de 15 p. 100 en l'espace de quatre ans, soit juste avant la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement professionnel, déjà amorcée en 1987-1988.

En fait, la baisse enregistrée ne touchait que les personnes non titulaires d'un diplôme d'études secondaires. Pour ce qui est des diplômés et des diplômées, l'accès suit une tendance contraire, puisqu'il a triplé entre 1984-1985 (2,4 p. 100) et 1991-1992 (7,2 p. 100).

La réforme de l'enseignement professionnel visait un rehaussement de la formation générale des élèves avant leur admission dans les nouvelles filières. Sur ce point, la réussite est atteinte dans l'ensemble en 1990-1991, alors que la majorité des nouvelles inscriptions provient d'élèves déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (8,0 p. 100, contre 7,5 p. 100 de non-diplômés). Cette étape était déjà atteinte par les filles en 1989-1990 et le sera par les garçons en 1991-1992.

En outre, la filière du professionnel court a disparu au profit de la formation générale. La plupart des élèves qui se seraient orientés vers le professionnel court il y a quelques années se retrouvent aujourd'hui dans les cheminements particuliers et même, plus précisément, dans les programmes d'insertion sociale et professionnelle, qui font partie de la formation générale.

De façon globale, la situation s'est à peu près stabilisée depuis 1988-1989, et ce, à la fois pour les nouvelles inscriptions sans diplôme et avec diplôme.

Traditionnellement, les programmes de formation professionnelle attirent plus de garçons que de filles. Ainsi en 1991-1992, 14,6 p.100 des garçons se dirigent vers cette filière par rapport à 10,5 p. 100 des filles. La même situation a cours autant pour les diplômés que pour les non-diplômés. On observe ici la contrepartie de ce qui se produit à la formation générale au secteur des jeunes (fiches 2.1 et 4.3), où les filles affichent une p[illegible] grande persévérance. Les garçons quittant la f[illegible]ation générale et le secteur des jeunes plus tôt que le[illegible]filles se retrouvent donc en partie à la formation professionnelle.

Tableau 2.5

Proportion d'élèves accédant à la formation professionnelle aux secteurs des jeunes et des adultes avant l'âge de 20 ans, selon qu'ils sont titulaires ou non d'un diplôme d'études secondaires

(en p. 100)

	1984-1985	1986-1987	1989-1990	1990-1991	1991-1992
ENSEMBLE					
Au professionnel court	9.0	7.3	—	—	—
Aux autres programmes	24.2	19.9	15.0	15.5	12.5
sans diplôme	21.8	13.1	7.7	7.8	5.3
avec diplôme	2.4	6.8	7.3	8.0	7.2
Tous les programmes	33.2	27.2	15.0	15.5	12.5
GARÇONS					
Au professionnel court	12.4	9.9	—	—	—
Aux autres programmes	22.4	20.6	18.5	18.7	14.6
sans diplôme	20.5	11.8	10.4	10.3	7.1
avec diplôme	1.9	8.8	8.1	8.4	7.5
Tous les programmes	34.8	30.5	18.5	18.7	14.6
FILLES					
Au professionnel court	5.4	4.7	—	—	—
Aux autres programmes	26.2	19.1	11.2	12.1	10.5
sans diplôme	23.2	12.3	4.8	4.5	3.4
avec diplôme	3.0	6.8	6.4	7.6	7.1
Tous les programmes	31.6	23.8	11.2	12.1	10.5

Graphique 2.5

Proportion d'élèves accédant à la formation professionnelle aux secteurs des jeunes et des adultes avant l'âge de 20 ans, selon qu'ils sont titulaires ou non d'un diplôme d'études secondaires

(en p. 100)

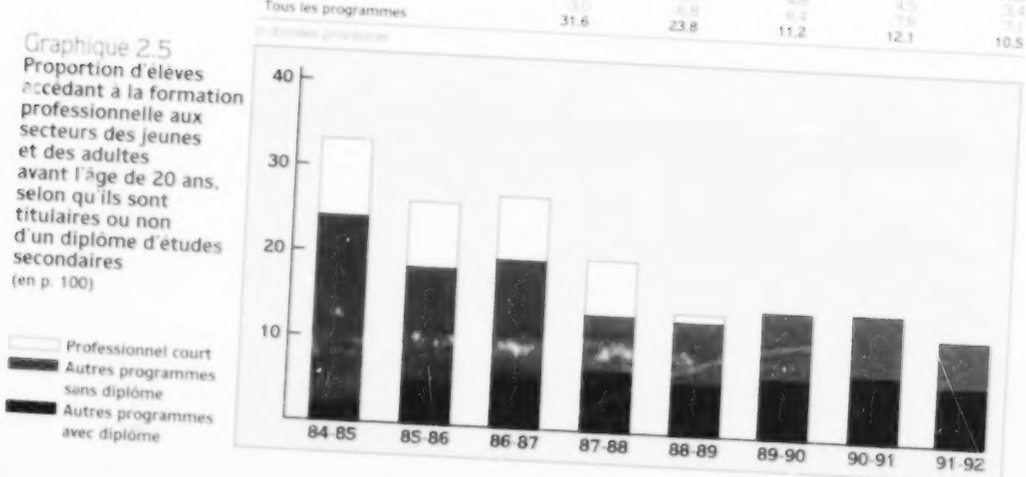

2.6 Les effectifs du secteur des adultes

Le nombre de personnes inscrites au secteur des adultes est passé de 101 786 en 1980-1981 à 236 164 en 1991-1992[1]. À l'époque, cela représentait 2,7 p. 100 de la population âgée de 15 à 49 ans. Aujourd'hui, la proportion des adultes qui reçoivent pendant l'année un service de la formation continue est de 6,1 p. 100.

La composition des effectifs adultes des commissions scolaires est aussi diversifiée que les besoins de formation auxquels veut répondre le secteur. Les effectifs adultes regroupent des jeunes de 16 ans et des gens du troisième âge, des personnes qui ont perdu leur emploi et d'autres qui n'ont aucune expérience de travail, des gens qui n'ont que très peu fréquenté l'école et d'autres qui sont titulaires d'un diplôme universitaire, des prestataires de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage et des personnes qui viennent tout juste de s'établir ici, dans leur nouveau pays.

L'information disponible sur les inscriptions est cependant beaucoup moins détaillée; on ne peut considérer l'évolution des inscriptions que dans ses grandes lignes.

On voit, entre 1980-1981 et 1991-1992, une multiplication par trois du nombre d'hommes, comparativement à une hausse de près de 80 p. 100 du nombre de femmes. Ces dernières étaient majoritaires jusqu'en 1985-1986 dans les deux types de formation et continuent de l'être en formation générale jusqu'en 1990-1991.

Pendant ce temps, la formation professionnelle connaît une croissance accélérée au secteur des adultes; ses effectifs s'accroissent de 300 p. 100 en 10 ans. Là aussi, la répartition par sexe s'est inversée; des deux tiers qu'elle était en 1980-1981, la proportion des femmes diminue dès l'année suivante pour ne plus représenter que 38 p. 100 des effectifs de la formation professionnelle en 1991-1992. Par contre, les femmes continuent de se concentrer en formation générale, là où la croissance a été moins rapide qu'en formation professionnelle sur l'ensemble de la décennie 1980.

C'est plutôt le nombre d'hommes s'inscrivant en formation professionnelle chez les adultes (de 8 630 en 1980-1981 à 60 985 en 1991-1992) qui constitue l'élément le plus remarquable de l'évolution de ce secteur.

Cette observation est complémentaire des tendances relevées au secteur des jeunes, où les filles tiennent le haut du pavé depuis quelques années. C'est vers le secteur des adultes que se tournent les hommes, et surtout vers la formation professionnelle. On pourrait même parler plus précisément des jeunes hommes (voir fiches 2.4 et 2.5) puisque, parmi la population de 15 à 19 ans, c'est près d'un garçon sur cinq qui, en 1991-1992, fréquente le secteur des adultes.

1. Il s'agit de personnes inscrites à un ou à plusieurs cours permettant d'accumuler des unités au fins de la sanction des études.

Tableau 2.6
Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des adultes dans les réseaux public et privé, selon le type de formation et le sexe

	1980-1981	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Total	101 786	162 410	212 725	229 481	236 164
Hommes	42 961	77 507	117 189	127 625	131 127
Femmes	58 825	84 903	95 536	101 856	105 037
Formation generale	76 807	104 625	104 867	125 114	138 024
Hommes	34 331	45 654	46 633	59 599	70 142
Femmes	42 476	58 971	58 234	65 515	67 882
Formation professionnelle	24 979	57 785	107 858	104 367	98 140
Hommes	8 630	31 853	70 556	68 026	60 985
Femmes	16 349	25 932	37 302	36 341	37 155

p données provisoires

Graphique 2.6
Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des adultes dans les réseaux public et privé, selon le type de formation

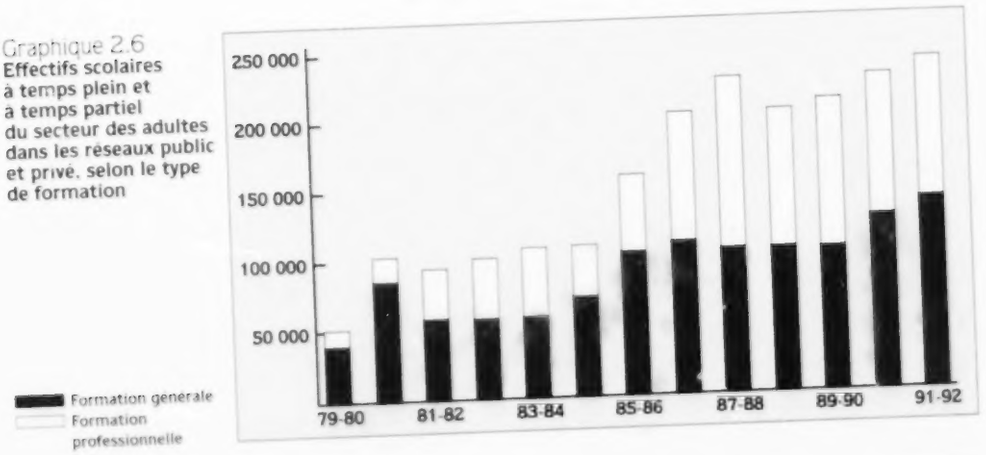

3.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables Secteur des jeunes

En juin 1992, le ministère de l'Éducation a fait passer 24 épreuves uniques en vue de la sanction des études dans les classes de 3e, 4e et 5e secondaire. La moyenne des résultats s'établit à 71,4 p. 100[1]. Le taux de réussite a été de 82,8 p. 100.

Alors que les filles ont un net avantage sur les garçons en matière de persévérance scolaire (voir les fiches 2.1, 2.2, 2.3 et 4.3), on observe un léger avantage chez les garçons en ce qui concerne les résultats aux épreuves uniques. Ce sont sans doute les abandons scolaires, plus importants chez les garçons que chez les filles, qui contribuent à cette situation, puisque ce sont généralement les élèves les plus faibles qui abandonnent leurs études.

Les élèves du réseau privé ont obtenu des résultats plus élevés que ceux du réseau public. La moyenne obtenue dans les établissements privés dépasse celle des commissions scolaires de 7,4 points. Le pourcentage de réussite a été de 80,6 p. 100 dans le réseau public, contre 91,9 p. 100 dans le réseau privé. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer les écarts, il faut préciser que les établissements du réseau privé font une sélection des candidats et des candidates au moment de l'admission, alors que les commissions scolaires doivent accueillir tous les élèves admissibles à l'enseignement secondaire.

Les résultats des élèves qui étudient en français ont été un peu plus élevés que ceux des élèves qui étudient en anglais.

1. Cette donnée est calculée à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école (ou enseignante). La modération est une procédure qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant comme base de comparaison la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 3.1
Résultats aux épreuves uniques du secondaire au secteur des jeunes selon le sexe, le réseau et la langue d'enseignement, juin 1992

	Moyenne (en p. 100)	Pourcentage de réussite
Garçons	71,5	83,9
Filles	71,3	81,8
Réseau public	70,0	80,6
Réseau privé	77,4	91,9
Langue d'enseignement: français	71,6	83,0
Langue d'enseignement: anglais	70,3	81,4
Ensemble	**71,4**	**82,8**

Graphique 3.1
Moyenne aux épreuves uniques du secondaire au secteur des jeunes selon certaines variables, juin 1992

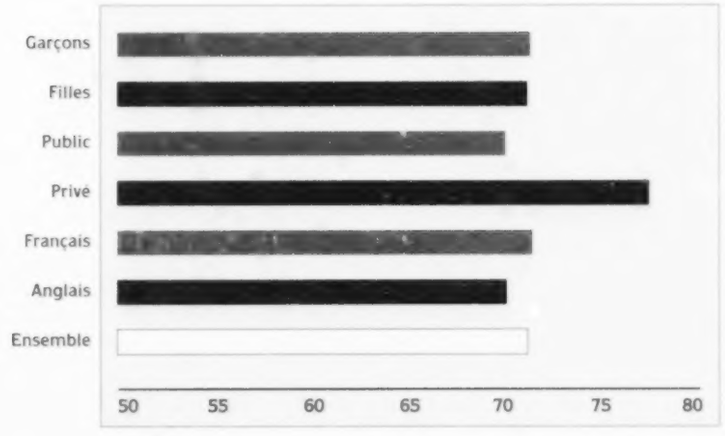

3.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire Secteur des jeunes

Six régions ont enregistré une moyenne et un taux de réussite supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec aux épreuves uniques de juin 1992[1]. Ce sont les régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de Montréal-Centre, de Lanaudière et de Chaudière-Appalaches. Les résultats des élèves des régions des Laurentides, de Mauricie – Bois-Francs, du Bas-Saint-Laurent et de Laval se situent près de ceux de l'ensemble du Québec. Les derniers rangs sont occupés par la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord.

Les disparités entre régions n'ont pas augmenté entre 1991 et 1992. L'écart entre la moyenne la plus élevée et la moyenne la plus faible est passé de 4,7 à 5,4 points, tandis que l'écart des pourcentages de réussite est passé de 11,5 à 7,6 points.

Une comparaison des résultats aux épreuves uniques avec les probabilités d'atteindre le diplôme du secondaire (fiche 4.6) laisse supposer l'influence de la persévérance scolaire dans certaines régions. Dans une région où la persévérance est faible, la moyenne des résultats aux épreuves uniques peut être élevée du fait de l'élimination des élèves les plus faibles. C'est peut-être le cas de la région des Laurentides, qui se classe au 13e rang pour l'accès au diplôme et au 8e rang pour les résultats aux épreuves uniques. À l'inverse, la région de Laval, qui se classe 3e pour l'accès au diplôme, se retrouve au 11e rang pour les résultats aux épreuves uniques.

1. Ces résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite «modérée». La modération est un opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 3.2
Résultats aux épreuves uniques du secondaire au secteur des jeunes selon la région administrative scolaire, juin 1992

Région administrative scolaire	Moyenne (en p. 100)	Pourcentage de réussite
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	69,1	79,0
Bas-Saint-Laurent	71,0	82,2
Saguenay – Lac-Saint-Jean	70,2	81,2
Québec	72,5	83,9
Chaudière-Appalaches	71,5	83,8
Mauricie – Bois-Francs	71,2	82,2
Estrie	72,5	84,3
Montérégie	71,7	83,5
Montréal-Centre	71,6	82,9
Laval	71,0	83,5
Lanaudière	71,6	83,1
Laurentides	71,3	83,2
Outaouais	70,3	80,4
Abitibi-Témiscamingue	70,2	80,2
Côte-Nord	70,0	80,8
Nord-du-Québec	67,1	76,7
Ensemble du Québec	**71,4**	**82,8**

Graphique 3.2
Moyenne aux épreuves uniques du secondaire au secteur des jeunes selon la région administrative scolaire, juin 1992

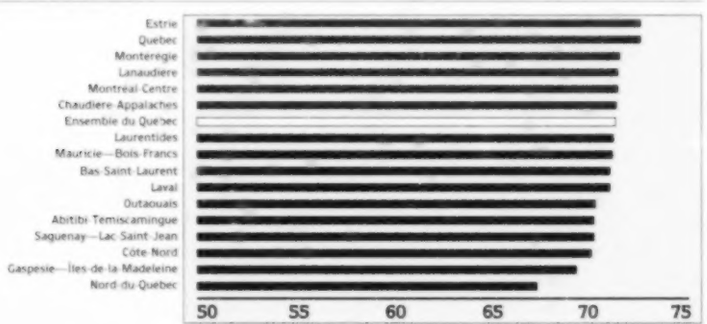

3.3 Les résultats selon la matière aux épreuves du secondaire Secteur des jeunes

Les 24 épreuves uniques de juin 1992 portaient sur douze matières. Les meilleurs résultats ont été obtenus en anglais, langue seconde, en éducation économique, en français, langue seconde et en français, langue maternelle. Les résultats en anglais, langue maternelle et en mathématique (anglais) ont été un peu plus élevés que ceux de l'ensemble des épreuves uniques. Les résultats les plus faibles ont été remarqués en géographie, en physique, en chimie de 5e secondaire et en mathématique (français); dans ces matières le pourcentage d'échecs dépasse 26 p. 100, contre 17 p.100 pour l'ensemble des épreuves.

On observe peu d'écart entre la performance des filles et celle des garçons en chimie de 4e secondaire, en mathématique et en physique. Les filles ont un léger avantage sur les garçons en anglais, langue seconde et en chimie de 5e secondaire, tandis que les résultats des garçons sont un peu plus élevés que ceux des filles en éducation économique et en histoire. Les écarts les plus marqués s'observent en anglais, langue maternelle, en français, langue maternelle et en français, langue seconde en faveur des filles, alors que les garçons ont nettement l'avantage en géographie.

Les élèves du réseau privé surclassent ceux du réseau public dans toutes les matières. Cette situation s'explique sans doute en bonne partie par le mode de sélection des candidats et des candidates au moment de l'admission.

Enfin, les élèves qui étudient en anglais ont mieux réussi que ceux qui étudient en français la chimie de 4e et de 5e secondaire. Ceux qui étudient en français ont obtenu des résultats supérieurs en physique, en éducation économique, en géographie et en histoire. Les épreuves de mathématique ne sont pas comparables.

1. Les résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école des étudiantes. La modération est un opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 3.3
Résultats pour douze groupes d'épreuves uniques du secondaire, au secteur des jeunes, juin 1992

Matière	Moyenne (en p. 100)	Pourcentage de réussite
Anglais, langue maternelle (5e secondaire)	72,5	94,8
Anglais, langue seconde (5e secondaire)	78,7	92,9
Chimie (4e secondaire)	68,2	78,9
Chimie (5e secondaire)	65,0	71,3
Éducation économique (5e secondaire)	75,6	88,4
Français, langue maternelle (5e secondaire)	72,7	93,0
Français, langue seconde (5e secondaire)	75,2	91,9
Géographie (3e secondaire)	67,7	73,3
Histoire (4e secondaire)	71,3	81,9
Mathématique, anglais (5e secondaire)	74,2	82,3
Mathématique, français (5e secondaire)	64,3	70,9
Physique (4e secondaire)	65,4	71,1
Ensemble des épreuves	**71,4**	**82,8**

Graphique 3.3
Moyenne pour douze groupes d'épreuves uniques du secondaire, au secteur des jeunes, juin 1992

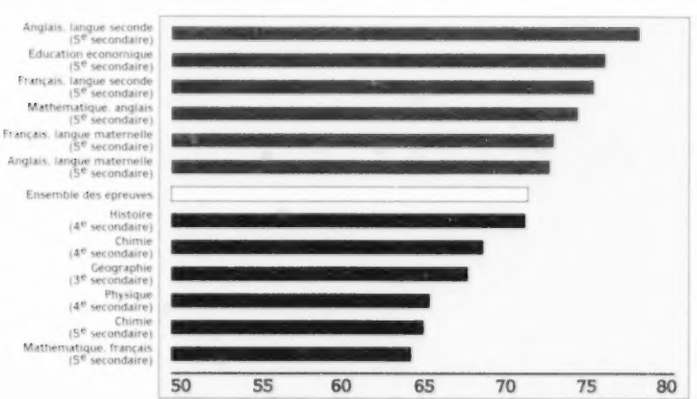

3.4 L'épreuve de français 5e secondaire Secteur des jeunes

En juin 1992, les élèves ayant subi l'épreuve de français de 5e secondaire ont obtenu une moyenne de 72,7 p. 100. Le taux de réussite a été de 93 p. 100[1]. L'épreuve comportait trois volets : une production écrite, un exercice de compréhension de l'écrit et une épreuve d'expression orale. L'exercice de compréhension de l'écrit a été le volet le mieux réussi. La note moyenne a été de 77,8 p. 100 et le pourcentage de réussite de 97,3 p. 100. Pour ce qui est de l'expression orale, la moyenne s'établit à 72,2 p. 100 et le taux de réussite à 91,6 p. 100. En production écrite, la moyenne a été de 70,4 p. 100 et le taux de réussite de 77,9 p. 100.

Alors que, pour l'ensemble des épreuves utilisées en vue de la sanction des études, on observe un léger avantage des garçons sur les filles (voir fiche 3.1), les résultats obtenus par les filles à l'épreuve de français ont été nettement supérieurs à ceux des garçons. La moyenne obtenue par les filles dépasse de 4,7 points celle obtenue par les garçons; l'écart des taux de réussite est de 4,8 points en faveur des filles. L'avantage des filles s'est manifesté dans les trois volets de l'épreuve. La différence la plus importante est apparue en production écrite, alors que les filles ont obtenu une moyenne supérieure de 6,4 points à celle des garçons et un taux de réussite plus élevé de 13,4 points.

La moyenne des élèves du réseau privé dépasse de 6,9 points celle des élèves des commissions scolaires. Dans le réseau public, 8,3 p. 100 des élèves ont échoué à l'épreuve, contre 1,8 p. 100 dans le réseau privé. Les notes obtenues par les élèves du réseau privé ont été plus élevées que celles obtenues par les élèves du réseau public pour les trois volets de l'épreuve. Les notes les plus élevées ont été obtenues en compréhension de l'écrit dans les deux réseaux.

Il est difficile d'expliquer l'écart entre les résultats des garçons et ceux des filles. Quant aux différences selon le réseau d'enseignement, elles s'expliquent sans doute en grande partie par des facteurs tels que le mode de sélection des candidats et des candidates, la composition des effectifs et l'origine sociale des élèves.

1. Ces résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de cette épreuve unique du Ministère et de la note de l'école des enseignants. La modération est un processus qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 3.4
Résultats à l'épreuve de français de 5e secondaire au secteur des jeunes selon le sexe et le réseau d'enseignement, juin 1992

	Garçons	Filles	Réseau public	Réseau privé	Ensemble
Production écrite					
Moyenne (en p. 100)	67,0	73,4	69,0	76,5	70,4
Pourcentage de réussite	70,7	84,1	75,0	90,4	77,9
Compréhension de l'écrit					
Moyenne (en p. 100)	76,6	78,9	79,9	81,6	77,8
Pourcentage de réussite	96,8	97,8	96,9	99,3	97,3
Expression orale					
Moyenne (en p. 100)	70,8	73,4	71,0	77,0	72,2
Pourcentage de réussite	89,9	93,1	90,1	98,1	91,6
Ensemble de l'épreuve					
Moyenne (en p. 100)	70,2	74,9	71,4	78,3	72,7
Pourcentage de réussite	90,4	95,2	91,7	98,2	93,0

Graphique 3.4
Moyenne à l'épreuve de français de 5e secondaire au secteur des jeunes selon le sexe et le réseau d'enseignement, juin 1992

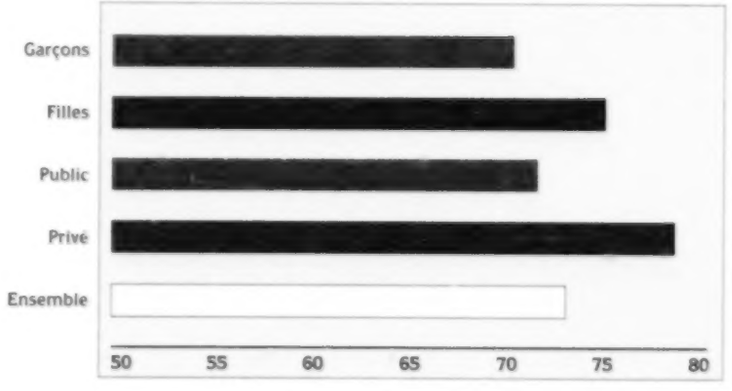

4.1 Le nombre de diplômés et de diplômées du secondaire Secteur des jeunes

Le nombre de diplômés et de diplômées du secondaire au secteur des jeunes[1] s'élève à 68 630 en 1991-1992. Cela représente 8,9 p. 100 de plus que l'année précédente. Il s'agit d'une troisième remontée après le creux de 1988-1989, lui-même atteint après sept années de baisses successives.

La diminution de 30 p. 100 entre 1981-1982 et 1988-1989 se situe dans un contexte de décroissance des effectifs scolaires au Québec principalement due à des raisons d'ordre démographique. D'autres facteurs explicatifs entrent également en jeu, tels que l'augmentation des sorties sans diplôme du secteur des jeunes depuis 1986-1987 (voir fiche 2.3) et, plus récemment, le déplacement d'une partie de l'effectif scolaire vers le secteur des adultes (voir fiches 2.4, 2.5 et 4.2).

Alors qu'au début des années quatre-vingt, plus de 68 p. 100 des diplômés et des diplômées étaient inscrits à la formation générale, cette proportion grimpe à 92 p. 100 en 1991-1992. Cette remontée aux dépens de la formation professionnelle est cependant attribuable à certains changements de structure, comme l'abandon du professionnel court et le rattachement de plus en plus fréquent de la formation professionnelle au secteur des adultes.

Après un engouement croissant entre 1975 et 1982 pour ce type de formation, le nombre de diplômés et de diplômées en formation professionnelle a connu une baisse de 82 p. 100, comparativement à une hausse de 3 p. 100 en formation générale.

Au secteur des jeunes, les commissions scolaires produisent 82 p. 100 de l'ensemble des diplômés et des diplômées. Les établissements privés et les établissements publics hors réseau ont accru leur contribution, qui est passée de 14,4 à 17,8 p. 100 entre 1975 et 1992. Pour la même période, si l'on ajoute aux diplômés et diplômées du secteur des jeunes ceux et celles du secteur des adultes (voir fiche 4.2), la part du secteur privé passe de 13,6 à 12,4 p. 100.

1. Les élèves ayant obtenu un diplôme de formation générale et une mention professionnelle la même année sont comptés seulement en formation générale cette année-là. Ceux et celles ayant obtenu deux ou plusieurs diplômes en formation professionnelle la même année sont également comptés une seule fois. Par contre, un élève peut être compté comme diplômé plus d'une fois s'il obtient deux diplômes distincts au cours d'années différentes.

Tableau 4.1
Diplômés et diplômées du secondaire au secteur des jeunes, selon le réseau et le type de formation

Réseau Type de formation	1975-1976	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Commissions scolaires	**63 047**	**66 097**	**50 028**	**52 304**	**56 395**
Générale	47 341	49 905	42 807	46 227	51 293
Professionnelle	15 706	16 192	7 221	6 077	5 102
Établissements privés[1]	**10 604**	**12 581**	**11 503**	**11 902**	**12 235**
Générale	8 828	10 943	11 135	11 450	11 951
Professionnelle	1 776	1 638	368	452	284
Total	**73 651**	**78 678**	**61 531**	**64 206**	**68 630**
Générale	56 169	60 848	53 942	57 677	63 244
Professionnelle	17 482	17 830	7 589	6 529	5 386

1. Y compris quelques diplômés et diplômées des écoles relevant d'un ministère autre que celui de l'Éducation.
p: données provisoires.

Graphique 4.1
Diplômés et diplômées du secondaire au secteur des jeunes, selon le type de formation

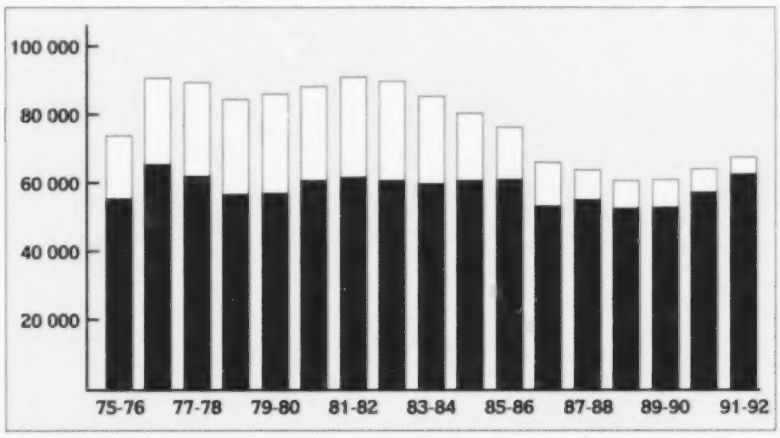

4.2 Le nombre de diplômés et de diplômées du secondaire Secteur des adultes

En 1991-1992, plus de 31 000 Québécois et Québécoises ont obtenu un diplôme d'études secondaires au secteur des adultes[1]. Depuis 1982-1983, cela représente une hausse de plus de 300 p. 100 du nombre de personnes ainsi touchées annuellement. Pendant cette période, la progression s'est arrêtée uniquement en 1988-1989, pour s'accélérer depuis. En 1991-1992, la croissance du nombre de diplômés et de diplômées par rapport à l'année précédente est de 59 p. 100. Toutefois, la plus grande partie de cette hausse est exceptionnelle (7 218 diplômes sur une augmentation totale de 11 599) : des personnes non inscrites à l'école depuis un certain temps, et toutes âgées de plus de 30 ans, ont reçu en 1991-1992 un diplôme d'études secondaires (DES) à la suite d'une révision de tous les dossiers scolaires.

Comme on l'a vu dans la fiche 1.8, le financement de l'éducation des adultes a été amélioré par l'introduction d'une enveloppe budgétaire ouverte depuis 1985-1986. Ainsi, on a pu mettre en place plusieurs mesures visant, entre autres, la réinsertion scolaire des élèves qui ont abandonné l'école sans diplôme au secteur des jeunes.

La formation continue offre des programmes conduisant à deux types d'attestations de scolarité. Sont considérés ici, d'une part, les diplômés et les diplômées de 5e secondaire en formation générale et, d'autre part, les élèves titulaires d'un diplôme avec mention professionnelle[2]. Ces attestations d'études sanctionnent des programmes complets et s'apparentent donc aux diplômes décernés au secteur des jeunes.

Aujourd'hui, 64,5 p. 100 des diplômés et des diplômées au secteur des adultes sont inscrits à la formation générale, comparativement à 67,5 p. 100 en 1985-1986. C'est la formation professionnelle qui connaît la croissance la plus rapide durant cette période, son importance relative étant passée de 33 à 36 p. 100; elle serait même de 46 p. 100 si on ignorait l'afflux tardif des 7 218 DES.

Dans près de 99 p. 100 des cas, les personnes ayant obtenu leur diplôme au secteur des adultes ont suivi leur programme de formation dans le réseau des commissions scolaires.

1. Les personnes ayant obtenu un diplôme de formation générale et une mention professionnelle la même année sont comptées seulement en formation générale cette année-là. Celles ayant obtenu deux ou plusieurs diplômes en formation professionnelle la même année sont également comptées une seule fois. Par contre, une personne peut être comptée comme diplômée plus d'une fois si elle obtient deux diplômes distincts au cours d'années différentes.

2. Cette mention indique que l'élève a terminé un programme de formation professionnelle, qu'il ait ou non obtenu l'ensemble des unités requises pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Tableau 4.2
Diplômés et diplômées du secondaire au secteur des adultes, selon le réseau et le type de formation

Réseau Type de formation	1975-1976	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992[p]
Commissions scolaires	**4 776**	**9 693**	**14 942**	**19 588**	**31 187**
Générale	3 285	6 788	9 413	11 015	20 169
Professionnelle	1 491	2 905	5 529	8 573	11 018
Établissements privés[1]	**85**	**391**	**289**	**221**	**137**
Générale	57	21	16	19	47
Professionnelle	28	370	273	202	90
Total	**4 861**	**10 084**	**15 231**	**19 809**	**31 324**
Générale	3 342	6 809	9 429	11 034	20 216
Professionnelle	1 519	3 275	5 802	8 775	11 108

1. Y compris les établissements publics hors réseau relevant d'un autre ministère que celui de l'Éducation.
p. données provisoires.

Graphique 4.2
Diplômés et diplômées du secondaire au secteur des adultes, réseaux public et privé, selon le type de formation

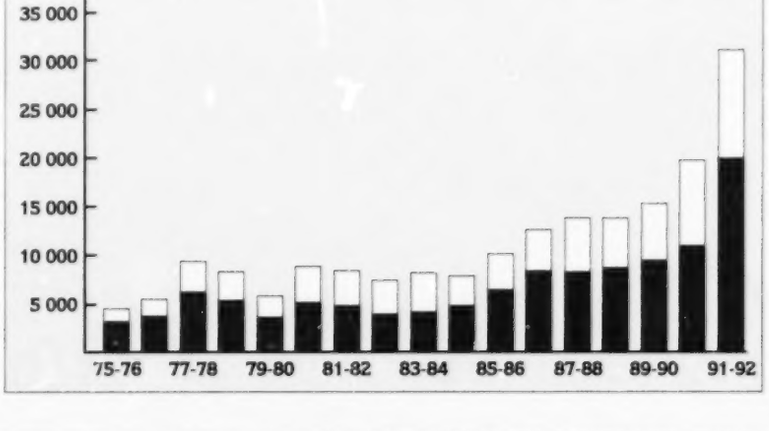

4.3 La persévérance jusqu'au diplôme d'études secondaires Secteur des jeunes

Après une période de progrès soutenu, la probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires[1] au secteur des jeunes avait atteint un sommet de 72,5 p. 100 en 1985-1986. Ensuite, elle a sensiblement diminué jusqu'en 1989-1990 (64,8 p. 100). Depuis deux ans, une remontée de trois points s'est effectuée.

Trois facteurs sont à l'origine de la baisse observée depuis 1986-1987. Le premier est lié au relèvement de la note de passage de 50 à 60 p. 100 pour les élèves inscrits en 5e secondaire en 1986-1987; en effet, on pouvait s'attendre à ce que cet accroissement des exigences rende plus difficile l'obtention du diplôme. Le deuxième facteur qui a contribué à une baisse de l'accessibilité au diplôme d'études secondaires est la réforme de l'enseignement professionnel mise en place depuis 1985-1986, là encore, on a rehaussé les préalables et enrichi le contenu des programmes en vue d'une formation professionnelle de meilleure qualité. Enfin, comme dernier élément d'explication, on peut mentionner le nombre de plus en plus grand d'élèves qui accèdent précocement au secteur des adultes. Ce phénomène est illustré notamment à la fiche 2.4.

Tout au long des années quatre-vingt, l'écart entre les deux sexes en matière d'accès au diplôme d'études secondaires s'accentuait continuellement. Cependant, la reprise notée dans ce domaine depuis 1989-1990 est deux fois plus forte chez les garçons que chez les filles, de telle sorte que la marge a commencé à régresser; en 1991-1992, la probabilité d'obtenir un diplôme pour les filles est de 12,3 points supérieure à celle des garçons.

En 1991-1992, la probabilité d'obtenir un diplôme en formation générale a quelque peu augmenté par rapport à l'année précédente, pour atteindre 65,9 p. 100, soit plus que le sommet historique de 63,5 p. 100, en 1985-1986.

Par ailleurs, selon les comportements observés en 1991-1992, 1,9 p.100 des jeunes obtiennent leur premier diplôme en formation professionnelle. Il s'agit là d'une poursuite dans la baisse de cette probabilité, en régression depuis maintenant dix ans. Notons toutefois que cette mesure ne permet aucunement d'évaluer la probabilité d'obtenir un diplôme de formation professionnelle, puisque rien n'exclut la possibilité d'obtenir un second diplôme dans cette même filière. C'est d'ailleurs ce que suggère la fiche 2.5 sur l'accessibilité à la formation professionnelle en montrant que la plupart des nouveaux élèves détiennent déjà un diplôme d'études secondaires.

1. Comme il est possible d'obtenir plus d'un diplôme d'études secondaires, on ne tient compte ici que des premiers diplômes.

Tableau 4.3
Probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation
(en p. 100)

Sexe Type de formation	1975-1976	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Garçons	**46.9**	**67.6**	**58.0**	**59.8**	**61.8**
Générale	39,8	58,6	54,6	56,7	59,6
Professionnelle	7,1	9,0	3,4	3,1	2,2
Filles	**57.6**	**77.7**	**72.0**	**72.8**	**74.1**
Générale	46,4	68,6	68,3	70,3	72,6
Professionnelle	11,2	9,1	3,7	2,5	1,5
Ensemble	**52.2**	**72.5**	**64.8**	**66.1**	**67.8**
Générale	43,1	63,5	61,3	63,3	65,9
Professionnelle	9,1	9,0	3,5	2,8	1,9

p données provisoires

Graphique 4.3
Probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation
(en p. 100)

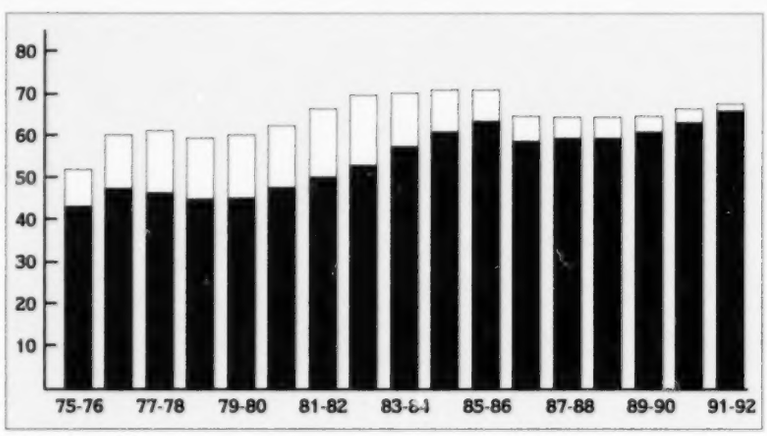

4.4 La persévérance jusqu'au diplôme d'études secondaires Secteur des adultes

La probabilité d'accéder à un premier diplôme d'études secondaires au secteur des adultes[1] est en croissance continue depuis 1984-1985, pour finalement atteindre 20,4 p. 100 en 1991-1992.

Le bond de 8,1 points enregistré entre 1990-1991 et 1991-1992 est toutefois exceptionnel. En effet, pour 5,8 p. 100 des personnes, l'acquisition d'un premier diplôme en 1991-1992 a été possible parce que leur dossier a été révisé par le Ministère[2].

Depuis 1985-1986, la probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires au secteur des adultes est plus forte chez les femmes que chez les hommes, l'écart atteignant 3,6 points au cours de la dernière année. De plus, les femmes sont davantage concentrées en formation générale que les hommes, comme c'est d'ailleurs le cas au secteur des jeunes (voir fiche 4.3).

Devant l'ampleur du phénomène de décrochage scolaire chez les élèves du secondaire, et compte tenu que bon nombre d'entre eux étaient souvent sur le point d'obtenir leur diplôme d'études secondaires, le Ministère a décidé de mettre sur pied divers programmes permettant le transfert de ces jeunes sans diplôme vers le secteur des adultes. L'amélioration récente des services éducatifs aux adultes a attiré ainsi un certain nombre d'élèves de 16-19 ans qui, par le passé, auraient terminé leurs études au secteur des jeunes. C'est ainsi qu'on compte, parmi les diplômés et les diplômées au secteur des adultes, une hausse des taux de diplômés et de diplômées chez les 16-19 ans[3]. L'augmentation de l'accessibilité au diplôme d'études secondaires chez les adultes vient donc compenser en partie la baisse observée au secteur des jeunes (voir fiche 4.3).

1. La probabilité en question s'applique à l'ensemble d'une génération ayant débuté au secteur des jeunes. Elle ne se limite pas aux seules inscriptions du secteur des adultes et n'est donc pas une mesure du rendement de ce dernier secteur. La probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires au secteur des adultes est établie en cumulant les taux de diplômés et de diplômées adultes par groupe d'âge. Ces taux sont eux-mêmes obtenus en rapportant le nombre de nouveaux diplômés et de nouvelles diplômées à la population du même groupe d'âge. Si une personne avait antérieurement obtenu un diplôme au secteur des jeunes, nous ne la comptons pas ici.

2. Toutes ces personnes avaient plus de 30 ans et la plupart n'étaient pas inscrites comme élèves pendant la dernière année.

3. De 1983 à 1991, le taux de diplômés et de diplômées chez les 15-19 ans s'est multiplié par plus que 7, passant de 0,3 p. 100 à 2,2 p. 100.

Tableau 4.4
Probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires au secteur des adultes, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation
(en p. 100)

Sexe Type de formation	1980-1981	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Hommes	**6.6**	**6.6**	**8.4**	**9.9**	**18.7**
Générale	4,0	4,2	5,4	6,7	14,4
Professionnelle	2,6	2,4	3,0	3,2	4,3
Femmes	**7.4**	**8.1**	**12.6**	**14.6**	**22.3**
Générale	4,4	6,7	10,0	11,4	18,7
Professionnelle	3,0	1,4	2,6	3,2	3,6
Ensemble	**7.0**	**7.4**	**10.5**	**12.3**	**20.4**
Générale	4,2	5,5	7,7	9,1	16,5
Professionnelle	2,8	1,9	2,8	3,2	3,9

p: données provisoires

Graphique 4.4
Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des adultes, réseaux public et privé, selon le type de formation
(en p. 100)

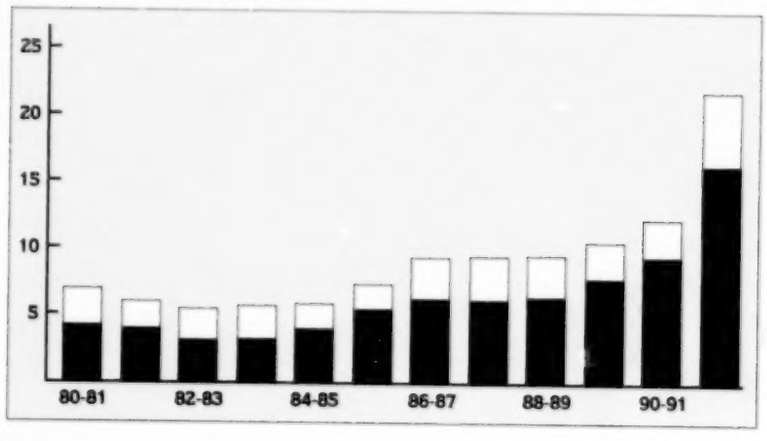

4.5 La persévérance jusqu'au diplôme d'études secondaires Secteurs des jeunes et des adultes

Cette fiche présente les données relatives à l'accès à un premier diplôme d'études secondaires dans l'ensemble de la population[1] sans distinction du secteur d'études (jeunes ou adultes).

En outre, elle rend compte des résultats atteints par rapport à l'objectif annoncé par le Ministère: d'ici 1997, au moins 80 p. 100 d'une génération devrait obtenir le diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes, sans tenir compte de l'âge, ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes. Pour ce segment de la population, le taux de réussite est en 1991-1992 de 70 p. 100.

Sur l'ensemble des âges, 88,2 p. 100 de la population accède en 1991-1992 au diplôme d'études secondaires. Le chiffre traduit bien la situation exceptionnelle vécue au cours de la dernière année (voir fiches 4.2 et 4.4) et reflète l'effort intense de rattrapage accompli au secteur des adultes. Le taux de réussite peut toutefois se résorber quelque peu dès l'année suivante. Même si on choisit de ne pas tenir compte des nouveaux diplômes délivrés après la révision de tous les dossiers scolaires d'anciens élèves, le taux global de réussite se situe tout de même à 82,5 p. 100. Cela représente un nouveau sommet; le meilleur taux était en effet de 79,5 p. 100, atteint en 1985-1986.

Le recul passager entre 1986 et 1988 est attribuable en grande partie à la hausse de la note de passage de 50 à 60 p. 100 qui, tout en assurant un diplôme d'études secondaires de qualité supérieure, rend son accès plus difficile. Cet écueil semble dépassé et l'évolution ascendante de l'accès au diplôme a repris son cours depuis.

Au cours des années quatre-vingt, on constate que la probabilité d'obtenir le diplôme d'études secondaires est plus forte chez les femmes que chez les hommes et que l'écart entre les sexes n'a cessé de s'élargir jusqu'en 1990-1991. En effet, alors que la différence en matière d'accès au diplôme d'études secondaires était de près de 7 points en 1983-1984, elle atteint près de 16 points en 1991-1992.

1. *La probabilité d'obtenir un premier diplôme du secondaire dans l'ensemble de la population est établie en additionnant la probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes à celle du secteur des adultes.*

Tableau 4.5
Probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes, avant 20 ans ou à tout âge, selon le sexe, réseaux public et privé
(en p. 100)

Sexe Secteur - âge	1980-1981	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992[p]
Sexe masculin					
Jeunes et adultes 15-19 ans	59,5	68,2	59,3	61,4	63,7
Jeunes et adultes tout âge	65,8	74,2	66,3	69,7	80,5
Sexe féminin					
Jeunes et adultes 15-19 ans	66,6	78,4	73,7	75,0	76,5
Jeunes et adultes tout âge	73,5	85,8	84,6	87,4	96,4
Ensemble					
Jeunes et adultes 15-19 ans	63,0	73,1	66,4	68,1	70,0
Jeunes et adultes tout âge	69,5	79,9	75,3	78,4	88,2

p données provisoires

Graphique 4.5
Probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes, avant 20 ans ou à tout âge, réseaux public et privé
(en p. 100)

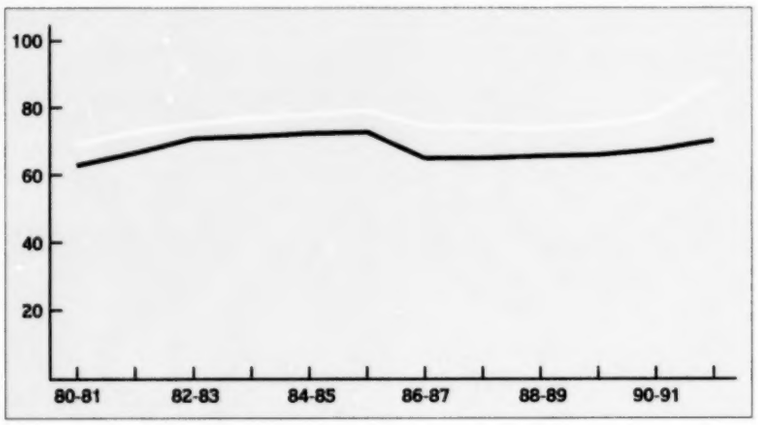

4.6 La persévérance scolaire: disparités régionales Secteur des jeunes

La hausse de la persévérance scolaire jusqu'au diplôme d'études secondaires, constatée dans l'ensemble du Québec depuis deux ans, est partagée par presque toutes les régions administratives. Les augmentations se situent entre 0,8 point (Montréal-Centre) et 8,4 points (Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine).

En 1991-1992, les régions qui surpassent les autres par une forte persévérance sont, à l'instar des deux années précédentes, Québec, Chaudière-Appalaches et Montréal-Centre, qui a cependant glissé du deuxième au troisième rang.

En 1991-1992, la probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes atteint 79,3 p. 100 dans la région de Québec. Cette région, déjà au premier rang depuis quelques années, occupe en outre le deuxième rang quant à la plus forte hausse depuis 1989-1990 (5,2 points). Elle n'est dépassée à ce titre que par la région de Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, qui vient de connaître deux hausses annuelles consécutives de 3,6 et de 4,8 points.

D'autres gains importants pour la dernière année ont eu lieu dans le Bas-Saint-Laurent (4,8 points) et en Abitibi-Témiscamingue (6 points). Cette dernière région avait toutefois connu une baisse importante (4,2 points) en 1990-1991; le gain net depuis 1989-1990 reste quand même positif. La région du Saguenay – Lac-Saint-Jean suit un peu le même parcours; la hausse de 4,1 points en 1991-1992 vient en partie combler le recul subi depuis 1988-1989. Par ailleurs, le Nord-du-Québec se situe toujours au dernier rang et subit une perte de 1,5 point depuis 1990-1991. Cette région constitue toujours un cas à part, puisque peu d'écoles y donnent l'enseignement secondaire dans son entier.

La comparaison des probabilités d'atteindre le diplôme d'études secondaires avec les résultats aux épreuves uniques (fiche 3.2) montre que l'accès au diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes selon les régions ne va pas nécessairement de pair avec les performances à l'examen officiel. Dans certaines régions, il est possible que la faible persévérance scolaire contribue, en éliminant les candidats et les candidates les plus faibles, à donner une meilleure image des élèves aux examens.

Toutefois, d'autres raisons peuvent être invoquées dans le cas de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue. La persévérance relativement faible des élèves de ces régions pourrait n'être qu'apparente et dépendre de la situation frontalière de celles-ci avec l'Ontario où certains élèves québécois peuvent aller terminer leurs études secondaires.

Par contre, l'exemple des régions de Québec, de Chaudière-Appalaches et de Montréal-Centre montre qu'il est possible de concilier les objectifs de persévérance scolaire et de performance aux examens, en figurant bien sur les deux tableaux.

Tableau 4.6
Probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes, réseaux public et privé, selon la région administrative scolaire
(en p. 100)

Région administrative scolaire	1980-1981	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992 p
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	48,5	59,6	55,5	59,1	63,9
Bas-Saint-Laurent	63,0	73,6	63,8	63,8	68,6
Saguenay – Lac-Saint-Jean	70,0	77,7	60,3	59,9	64,0
Québec	77,3	83,5	74,1	78,1	79,3
Chaudière-Appalaches	64,6	73,3	68,7	69,7	73,3
Mauricie – Bois-Francs	66,5	76,4	62,6	64,5	66,5
Estrie	64,1	77,4	65,8	68,7	68,6
Montérégie	60,0	71,3	66,5	67,2	69,2
Montréal-Centre	62,5	74,3	70,0	70,8	70,8
Laval	71,2	75,2	66,0	69,6	70,4
Lanaudière	52,7	62,8	56,6	59,2	60,1
Laurentides	54,8	63,7	55,0	57,0	57,7
Outaouais	53,8	62,8	53,8	54,3	57,4
Abitibi-Témiscamingue	52,1	65,7	55,2	51,0	57,0
Côte-Nord	52,1	67,6	57,9	59,3	59,7
Nord-du-Québec	37,1	32,5	40,4	44,1	42,6
Ensemble du Québec	**62,5**	**72,5**	**64,8**	**66,1**	**67,8**

p données provisoires

Graphique 4.6
Probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes, en 1991-1992, réseaux public et privé, selon la région administrative scolaire
(en p. 100)

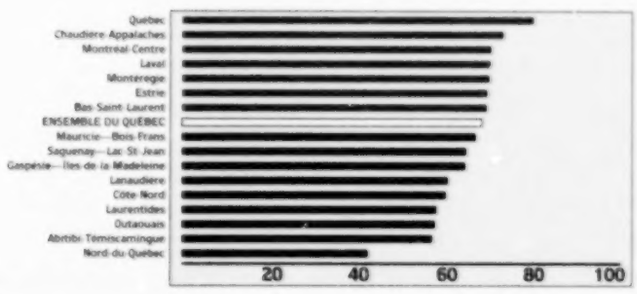

4.7 La poursuite des études au collégial [1] à l'enseignement ordinaire

Alors que la probabilité d'accéder au collégial à l'enseignement ordinaire avait connu une croissance continue de près de 20 points entre 1979 et 1986, suivie d'une seule baisse de 3 points en 1987-1988, elle n'a cessé de remonter depuis ce temps pour atteindre un nouveau sommet de 62,9 p. 100 en 1991-1992. Cette remontée touche autant les hommes que les femmes.

En comparant la probabilité d'accéder à l'enseignement collégial à celle d'obtenir un diplôme d'études secondaires au secteur des jeunes (voir fiche 4.3), on observe une concordance assez frappante entre l'obtention d'un diplôme en formation générale et l'inscription au collégial. Cette concordance statistique porte à croire que la majorité des diplômés et des diplômées du secondaire en formation générale poursuit ses études au collégial. À ces jeunes s'ajoutent un certain nombre de diplômés et de diplômées en formation professionnelle[2].

L'évolution à long terme de l'accessibilité au collégial s'explique essentiellement par des tendances qui se dessinent dès l'enseignement secondaire au secteur des jeunes : tout d'abord, augmentation de la persévérance jusqu'au diplôme, ensuite concentration vers la formation générale puis, plus récemment, recul apparent de l'accessibilité au diplôme à la suite de l'application de normes plus serrées et, enfin, amorce d'une reprise.

Depuis une quinzaine d'années, l'écart ne cesse de croître entre les hommes et les femmes. Alors qu'elle était minime à la fin des années soixante-dix, la différence atteint maintenant 16 points en faveur des femmes.

La mesure de l'accès au collégial diffère aussi selon le type de formation. Depuis 1987-1988, on constate une légère augmentation de la probabilité d'accéder au collège en formation préuniversitaire, le taux étant passé de 38,6 à 42,5 p. 100 entre 1987 et 1991. Quant à la probabilité d'accès au collégial en formation technique, elle recule de 21,8 à 20,3 p. 100 entre 1986 et 1991.

1. On ne tient compte ici que des élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire, desquels on a retranché les élèves étrangers non résidents.

2. L'enquête CHESCO menée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science nous apprend qu'un pourcentage non négligeable des élèves admis au collégial sont diplômés du secteur professionnel.

Tableau 4.7
Probabilité d'accéder au collégial, enseignement ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation
(en p. 100)

Sexe Type de formation	1980-1981	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992[p]
Hommes	**41,3**	**52,7**	**51,9**	**53,3**	**55,0**
Préuniversitaire	26,1	34,4	36,9	36,8	37,5
Technique	15,2	18,4	15,0	16,5	17,5
Femmes	**46,8**	**64,2**	**69,1**	**70,5**	**71,0**
Préuniversitaire	27,1	40,1	46,0	46,9	47,8
Technique	19,7	24,2	23,1	23,6	23,2
Ensemble	**44,0**	**58,5**	**60,4**	**61,8**	**62,9**
Préuniversitaire	26,6	37,2	41,4	41,8	42,5
Technique	17,4	21,3	19,0	20,0	20,3

p: données provisoires.

Graphique 4.7
Probabilité d'accéder au collégial, enseignement ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe
(en p. 100)

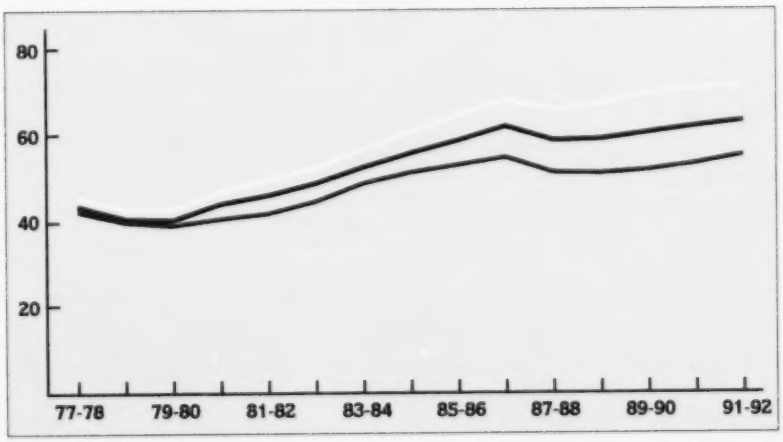

4.8 L'intégration au marché du travail Secteur des jeunes

Les résultats de l'enquête Relance, menée en mars 1992 auprès des titulaires d'un diplôme de l'enseignement professionnel de 1990-1991, permettent de constater les effets négatifs de la situation économique difficile de 1992 sur l'insertion de ces jeunes dans le marché du travail. On constate que les titulaires du diplôme d'études professionnelles (DEP) ont un taux de chômage de 21,8 p. 100. Les élèves ayant suivi une formation complémentaire dans un domaine spécialisé et qui obtiennent une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ont un taux de chômage inférieur de 6,4 points à celui observé chez les titulaires du diplôme d'études professionnelles (DEP). Par contre, les titulaires du certificat d'études professionnelles (CEP), qui ont une formation générale plus courte, ont un taux de chômage nettement plus élevé (25,3 p. 100) que celui des titulaires d'une ASP et, dans une moindre mesure, que celui des titulaires d'un DEP. Quant aux titulaires d'un diplôme de formation générale, leur taux de chômage atteint 33,0 p. 100, une augmentation de 13 points par rapport au taux observé en mars 1990.

La situation de l'emploi des titulaires d'un diplôme d'études professionnelles demeure comparable à celle des jeunes de moins de 20 ans, dont le taux de chômage était de 21,3 p. 100 en mars 1992. Pour ceux et celles de la formation générale, le taux de chômage est de 11,7 points plus élevé que celui des jeunes de moins de 20 ans, tandis que l'écart est de 4 points pour les titulaires d'un certificat d'études professionnelles.

Le taux de chômage des élèves qui n'ont pas persévéré jusqu'au diplôme de la formation professionnelle n'est pas disponible cette année. Rappelons cependant que leur intégration au marché du travail s'est toujours faite plus difficilement que pour les titulaires d'un diplôme.

Tableau 4.8
Taux de chômage des sortantes et des sortants du secondaire avec ou sans diplôme, selon le type de formation
(en p. 100)

	1979-1980	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Avec diplôme					
Général	19,7	22,0	20,3	30,6	33,0
Professionnel long	19,8	15,2	—	—	—
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	—	—	16,2	22,2	21,8
Certificat d'études professionnelles (CEP)	—	—	21,7	29,5	25,3
Attestation de spécialisation professionnelles (ASP)	—	—	14,1	18,2	15,4
Sans diplôme					
Général	25,7	24,0	—	31,7	—
Professionnel long	25,2	19,5	—	—	—

Source : Relance au secondaire.

[1] *En 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991, le nombre de personnes qui ont répondu et qui n'avaient pas de diplôme était insuffisant pour que les données soient significatives.*

Graphique 4.8
Taux de chômage des titulaires d'un diplôme du secondaire selon le type de formation, 1990-1991
(en p. 100)

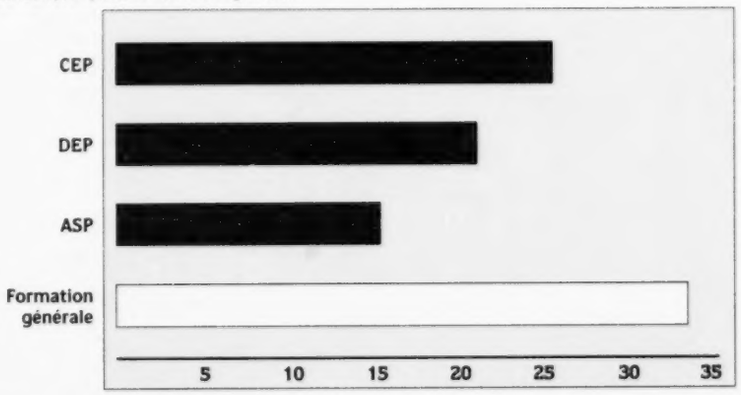

Annexe

Tableau 1 ***Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes dans les commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement***

	1972-1973	1976-1977	1981-1982	1986-1987	1990-1991	1991-1992
Éducation préscolaire, 4 ans	—	**4 480**	**5 318**	**6 232**	**6 842**	**7 203**
Français	—	4 454	4 643	5 634	6 070	6 429
Anglais	—	386	467	508	547	556
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	208	90	225	218
Éducation préscolaire, 5 ans	**95 636**	**88 099**	**87 626**	**90 543**	**82 861**	**81 495**
Français	81 596	76 862	80 468	83 125	74 963	73 482
Anglais	14 040	11 237	6 860	7 201	7 543	7 606
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	298	217	355	407
Primaire	**757 929**	**634 140**	**534 734**	**555 914**	**558 426**	**550 735**
Français	638 898	528 359	471 571	505 214	508 431	500 835
Anglais	119 031	105 781	62 915	50 433	49 610	49 519
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	248	267	385	381
Secondaire[1]	**663 021**	**594 778**	**464 008**	**387 829**	**398 029**	**402 846**
Français	557 991	490 945	387 765	334 550	355 128	361 628
Anglais	105 030	103 833	76 240	53 270	42 901	41 218
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	3	9	—	—
Total	**1 516 586**	**1 321 857**	**1 091 686**	**1 040 518**	**1 046 148**	**1 042 279**
Français	1 278 485	1 100 620	944 447	928 523	944 582	942 374
Anglais	238 101	221 237	146 482	111 412	100 601	98 899
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	757	583	965	1 006

1. Ces données ne comprennent pas les élèves à temps partiel pour les années 1972-1973, 1976-1977 et 1981-1982.

Tableau 2 ***Prévisions du nombre d'élèves dans les commissions scolaires, secteur des jeunes, selon l'ordre d'enseignement[1]***

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Éducation préscolaire, 5 ans	79 122	81 543	87 190	93 346	94 462	94 829
Primaire	536 508	526 206	521 524	525 918	536 239	549 620
Secondaire général	401 461	408 027	407 246	402 748	397 555	390 286
Total	**1 017 091**	**1 015 776**	**1 015 960**	**1 022 012**	**1 028 256**	**1 034 735**

1. Cette prévision, effectuée en janvier 1993, inclut les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi que ceux des classes d'accueil et de francisation. Elle exclut les élèves de la maternelle 4 ans, les élèves à temps partiel et les élèves des catégories «rattrapage» et «décrocheurs».

Tableau 3 ***Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes dans les établissements privés[1], selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement***

	1972-1973	1976-1977	1981-1982	1986-1987	1990-1991	1991-1992
Éducation préscolaire, 4 ans	—	**1 807**	**1 670**	**53**	**63**	**59**
Français	—	1 415	1 350	20	32	32
Anglais	—	392	320	33	31	27
Éducation préscolaire, 5 ans	**3 461**	**2 144**	**2 270**	**2 813**	**3 146**	**3 342**
Français	2 313	1 638	2 064	2 600	2 906	2 709
Anglais	1 148	506	206	213	240	633
Primaire	**18 722**	**14 472**	**18 007**	**21 280**	**23 452**	**23 497**
Français	12 772	12 084	16 324	19 607	21 540	18 925
Anglais	5 950	2 388	1 683	1 673	1 912	4 572
Secondaire[2]	**56 870**	**68 498**	**65 812**	**73 360**	**74 256**	**74 201**
Français	51 590	62 443	59 411	66 598	67 746	67 621
Anglais	5 280	6 055	6 401	6 762	6 510	6 580
Total	**79 053**	**86 921**	**87 759**	**97 506**	**100 917**	**101 099**
Français	66 675	77 580	79 149	88 825	92 224	89 287
Anglais	12 378	9 341	8 610	8 681	8 693	11 812

1. Ces données ne comprennent pas les établissements privés associés qui reçoivent, à la suite d'une entente, des élèves venant des commissions scolaires.

2. Ces données ne comprennent pas les élèves à temps partiel pour les années 1972-1973, 1976-1977 et 1981-1982.

Tableau 4 ***Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des adultes dans les réseaux public et privé, selon la langue d'enseignement (cours permettant d'accumuler des unités aux fins de la sanction des études)***

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Français	184 942	205 980	183 046	190 233	202 701	208 403
Anglais	19 857	23 283	21 987	22 492	26 780	27 761
Total	**204 799**	**229 263**	**205 033**	**212 725**	**229 481**	**236 164**

Tableau 5 ***Effectifs en formation professionnelle des secteurs des jeunes et des adultes dans les réseaux public et privé selon la source de financement déclarée[1]***

Source de financement et secteur	Type d'effectif	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992[2]
Ministère de l'Éducation							
Jeunes	Effectifs au 30 septembre	40 755	25 929	17 738	14 450	13 012	7 782
	Effectifs du 1er juillet au 30 juin					13 886	8 922
	ETP en formation professionnelle	26 699	18 917	14 608	12 195	10 874	7 076
Adultes	Effectifs du 1er juillet au 30 juin	51 140	80 941	66 154	59 480	62 198	40 686
	ETP en formation professionnelle	12 146	12 856	16 453	16 182	15 967	24 329
Ensemble	Effectifs[3]	91 895	106 870	83 892	73 930	76 084	49 608
	ETP en formation professionnelle	38 845	31 773	31 061	28 377	26 841	31 405
Toutes sources de financement							
Jeunes	Effectifs au 30 septembre	43 747	28 604	18 818	15 078	13 726	8 212
	Effectifs du 1er juillet au 30 juin					14 600	9 352
	ETP en formation professionnelle	29 079	21 105	15 621	12 728	11 501	7 417
Adultes	Effectifs du 1er juillet au 30 juin	92 860	124 020	99 905	107 858	104 367	98 140
	ETP en formation professionnelle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	21 245	29 221
Ensemble	Effectifs[3]	136 607	152 624	118 723	122 936	118 967	107 492
	ETP en formation professionnelle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	32 746	36 638

n.d. : Non disponible

ETP : Équivalence temps plein

1. Les personnes inscrites uniquement à des programmes non sanctionnables sont exclues. Les effectifs selon l'équivalence temps plein (ETP) sont le résultat de la division du nombre d'heures consacrées par l'ensemble des élèves à la formation professionnelle par 900. De 1986-1987 à 1989-1990, le calcul des ETP est basé sur les inscriptions; en 1990-1991 et en 1991-1992, le calcul des ETP est basé sur les heures de cours sanctionnés. En 1990-1991 et en 1991-1992, les élèves inscrits à la fois au secteur des jeunes et au secteur des adultes sont comptés dans les effectifs du secteur des jeunes.

2. Données provisoires.

3. De 1985-1986 à 1989-1990, il s'agit de la somme des effectifs jeunes au 30 septembre et adultes du 1er juillet au 30 juin. En 1990-1991 et en 1991-1992, il s'agit de la somme des effectifs jeunes et adultes du 1er juillet au 30 juin.

Tableau 6 ***Titulaires d'un diplôme du secondaire[1] des secteurs des jeunes et des adultes dans les réseaux public et privé, selon le type de formation***

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Secteur des jeunes	**63 712**	**61 247**	**61 531**	**64 206**	**68 630**
Général	55 784	52 873	53 942	57 677	63 244
Professionnel	7 928	8 374	7 589	6 529	5 386
Diplôme d'enseignement professionnel court	2 336	1 889	219	69	86
Diplôme d'enseignement professionnel long	4 789	732	200	315	498
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	661	4 590	5 644	4 880	4 176
Certificat d'études professionnelles (CEP)	—	415	483	502	267
Attestation de spécialisation professsionnelle (ASP)	142	748	1 043	763	359
Secteur des adultes	**13 496**	**13 421**	**15 231**	**19 809**	**31 324**
Général	7 940	8 100	9 429	11 034	20 216
Professionnel	5 556	5 321	5 802	8 775	11 108
Études professionnelles sans DES	3 849	3 281	1 707	285	20
Diplôme d'enseignement professionnel long	1 707	1 541	894	95	11
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	—	160	1 671	5 867	7 131
Certificat d'études professionnelles (CEP)	—	339	1 467	1 839	2 404
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	—	—	63	689	1 542
Total	**77 208**	**74 668**	**76 762**	**84 015**	**99 954**
Général	63 724	60 973	63 371	68 711	83 460
Professionnel	13 484	13 695	13 391	15 304	16 494
Diplôme d'enseignement professionnel court	2 336	1 889	219	69	86
Études professionnelles sans DES	3 849	3 281	1 707	285	20
Diplôme d'enseignement professionnel long	6 496	2 273	1 094	410	509
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	661	4 750	7 315	10 747	11 307
Certificat d'études professionnelles (CEP)	—	754	1 950	2 341	2 671
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	142	748	1 106	1 452	1 901

1. Les élèves ayant obtenu un diplôme de formation générale et une mention professionnelle la même année sont comptés seulement en formation générale cette année-là. Ceux et celles ayant obtenu deux ou plusieurs diplômes en formation professionnelle la même année sont également comptés une seule fois. Par contre, un élève peut être compté comme diplômé plus d'une fois s'il obtient deux diplômes distincts au cours d'années différentes.